

L'agriculture en Côte d'Or : mutations et enjeux sur les activités et les compétences

Septembre 2022

Remerciements

Nous souhaitons adresser nos plus sincères remerciements aux agriculteurs qui ont accepté de prendre du temps pour répondre à nos questions, nous faire découvrir leur métier et visiter leur exploitation. Nous souhaitons également remercier les acteurs de l'écosystème qui nous ont également consacré du temps et ont facilité notre travail d'enquête par la sollicitation de leur réseau.

L'équipe projet

Aurélie Gimbert

Directrice opérationnelle Campus des Métiers et des Qualifications
Alimentation, goût, tourisme
agimbert@creativ21.fr

Aurélien Thivent

Chargé de projet, CREATIV'
athivent@creativ21.fr

Mélaïne Walz

Chargée de projet, CREATIV'

Ce document a été produit dans le cadre de l'action n°23 – Compétences / formation du projet ProDij'.

Table des matières

Préambule	6
I. Introduction	7
A. Rappel du contexte de l'étude	7
B. La production agricole, un secteur en constante évolution depuis le milieu du XXème siècle	7
1. Le modèle productiviste	7
2. Une remise en cause du modèle qui s'amorce à partir des années 70	8
3. Les évolutions récentes et le rôle de la PAC	10
C. Quelques repères sur l'évolution des politiques publiques actuelles et des règlements d'intervention	11
1. La programmation de la PAC 2023-2027 et le Plan Stratégique National français	11
2. Les politiques d'intervention régionales	12
3. Les Projets Alimentaires Territoriaux et les autres initiatives territoriales	12
D. Perspectives du secteur agricole	13
1. Un besoin d'attirer de nouveaux entrants dans le secteur	13
2. La nécessité pour les agriculteurs de dégager plus de revenus de leur activité	14
3. Un enjeu de faire évoluer les pratiques agricoles pour les rendre moins nocives pour l'environnement	14
II. Eléments de cadrage	15
A. Les caractéristiques du secteur agricole en Côte d'Or	15
1. Une pluralité de territoires	15
2. Les exploitations et leurs domaines d'activité	16
3. L'Agriculture Biologique dans le département	17
4. Les volumes de production	17
B. L'emploi dans le secteur agricole en Côte d'Or	18
C. De nombreux acteurs au service de la filière	19
D. Un système de formation étoffé	20
1. L'offre de formation diplômante	20
2. L'offre de formation continue non diplômante	20
III. Synthèse des observations et des entretiens	22
A. Deux typologies d'exploitants	22
1. Des chefs d'exploitations issus du secteur	22

2.	Des nouveaux entrants dans le secteur	22
B.	Des exploitations agricoles qui évoluent dans un système contraint.....	23
1.	Des choix de production guidés par la PAC et les politiques publiques.....	23
2.	Des investissements financiers récurrents pour garantir la pérennité de l'exploitation..	23
3.	Un équilibre complexe dans la relation client-fournisseur	23
4.	Des revenus d'activité peu élevés au regard du temps de travail effectué	25
5.	Des choix guidés par la gestion des ressources humaines	25
6.	Un équilibre vie familiale / vie professionnelle à trouver	25
C.	Les impacts de l'environnement extérieur au monde agricole	26
1.	Le changement climatique	26
2.	La relation de la société française au monde agricole	26
D.	L'évolution des techniques et des pratiques	27
1.	L'hybridation des activités.....	27
2.	La diversification dans le choix de productions à forte valeur ajoutée.....	28
3.	Des circuits de distribution plus courts et plus diversifiés	28
4.	Une agriculture de plus en plus connectée	29
5.	Une tendance de fond à l'usage de pratiques agro écologiques	30
E.	Des besoins en compétences du chef d'exploitation partiellement couverts par l'offre de formation	32
1.	Une formation de niveau 4 exigée pour reprendre une exploitation	32
2.	Des contenus de formation à élargir	32
IV.	Les enseignements de l'étude	34
A.	Les forces du secteur.....	34
1.	Des chefs d'exploitation devenus de véritables chefs d'entreprise.....	34
2.	Des capacités d'adaptation remarquables	34
3.	Des expérimentations pour améliorer les pratiques.....	35
4.	Des habitudes de travail en réseau	35
B.	Les enjeux.....	36
1.	De nombreux freins à la sortie du modèle agro-industriel	36
2.	Une diversification des activités qui génère une prise de risque importante.....	38
3.	Les fragilités du secteur en lien avec l'aval de la production	38
4.	De forts enjeux sur le plan des ressources humaines	40
5.	Une offre ou des parcours de formation à réinterroger	41

V. Synthèse et Préconisations	42
A. Eléments de synthèse	42
B. Préconisations	43
Axe 1 – Soutenir la transition écologique des exploitations par les politiques publiques.....	43
Axe 2 – Accompagner les nouveaux besoins en compétences et en connaissance des agriculteurs exploitants, salariés et futurs salariés.....	44
Axe 3 – Promouvoir les métiers et les formations	47
VI. Annexes	49
Annexe 1 - Les formations agricoles diplômantes en Côte d'Or	49
Annexe 2 – Liste des acteurs interrogés.....	51
VII. Bibliographie	53
VIII. Glossaire	55

Préambule

Lors du démarrage de notre travail d'investigation, nous avons rapidement mesuré l'impossibilité, au vu des moyens humains mobilisés sur le projet, de traiter l'ensemble des thématiques et enjeux du secteur de la production agricole. En effet la multiplicité des acteurs de l'écosystème, l'évolution constante des politiques publiques d'intervention en font un secteur particulièrement dense et difficile à appréhender dans sa globalité. Cette note n'a donc pas vocation à traiter tous les aspects du secteur mais à se focaliser sur les éléments en lien direct ou indirect avec les activités et les compétences.

Cependant, afin de permettre la compréhension des réalités de terrain, des activités et des orientations choisies par les exploitants agricoles, il nous a semblé nécessaire d'une part de revenir sur l'histoire récente de la production agricole en France ainsi que d'apporter un éclairage, nécessairement partiel, sur l'évolution des politiques publiques et des instruments d'intervention des collectivités territoriales au service du secteur.

En terme de périmètre géographique, l'étude porte sur le territoire de Dijon Métropole et plus largement sur la zone d'approvisionnement de proximité de la métropole telle que définie dans le cadre du projet ProDij'. Concernant les données quantitatives, nous nous sommes référés au périmètre géographique administratif le plus proche, soit le cadre départemental, afin de bénéficier de données chiffrées existantes.

Le travail d'analyse présenté dans cette note repose sur de la bibliographie et le témoignage des personnes. Ainsi, 22 entretiens qualitatifs ont été menés avec des responsables d'exploitations, 8 avec des acteurs de la formation et 24 avec des acteurs de l'écosystème. Même si l'étude qualitative menée n'avait pas vocation à être représentative du territoire en termes de typologie d'exploitations interviewées, nous avons été attentifs à rencontrer des acteurs œuvrant dans les différentes filières d'activités présentes au niveau local : grandes cultures (céréales et oléagineux), viticulture, bovins (viande et lait), ovins, aviculture, polyculture, poly-élevage et maraîchage. Par ailleurs, sur les 22 exploitations visitées plus de 70% d'entre elles travaillent en agriculture conventionnelle.

Le recoupement de ces sources a permis de mettre à plat l'organisation des activités de la production agricole en Côte d'Or et d'en dégager les forces et les faiblesses. Cependant, il est important de souligner les limites du travail engagé. En effet, la diversité des contextes, des enjeux et des pratiques entre les différents agriculteurs ne permet pas de conclure à des généralités applicables à tout le secteur.

Méthodologie de projet

Le CMQ / Creativ' suit une méthode identique pour les investigations des différents secteurs d'activités de la production agricole à la consommation alimentaire à savoir :

- **Phase 1** - diagnostic : veille bibliographique et entretiens.
- **Phase 2** – analyse des conséquences sur les métiers et les compétences d'une alimentation plus durable.
- **Phase 3** – expérimentations de solutions d'adaptation.
- **Phase 4** – actions de sensibilisation et de formation aux nouveaux besoins et/ou adaptation des outils existants.

I. Introduction

A. Rappel du contexte de l'étude

Le projet ProDij' (ex-Dijon, alimentation durable 2030) vise la transformation du territoire de Dijon Métropole à 10 ans pour une alimentation plus durable. Le Campus des Métiers et des Qualifications Alimentation, goût, tourisme¹ / Creativ'² pilote l'axe compétences formation de ce projet. L'objectif des travaux menés est d'analyser l'impact d'une alimentation plus durable sur l'évolution des métiers, des compétences et les besoins en formation associés (initiale et continue) de la production agricole jusqu'à la consommation alimentaire.

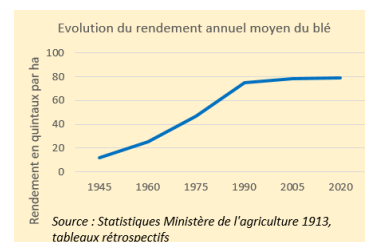
Le CMQ a prévu, sur la durée du projet, d'appliquer la même méthode (voir encadré ci-dessus) sur les différents secteurs d'activités couverts par le projet. Les éléments présentés dans ce document sont le résultat du diagnostic effectué sur les mutations économiques du secteur de la production agricole, leurs enjeux sur les compétences et les activités sur le périmètre du bassin dijonnais élargi à la zone d'approvisionnement de proximité de Dijon Métropole suivant le cadre du projet ProDij'. Cette étude a été menée de septembre 2021 à août 2022.

B. La production agricole, un secteur en constante évolution depuis le milieu du XXème siècle

1. Le modèle productiviste

A partir de la seconde guerre mondiale, l'agriculture française s'intensifie et se modernise afin de répondre à des besoins alimentaires croissants liés à la fois à une évolution démographique forte et à un enjeu de sécurité alimentaire. L'objectif est de fournir en masse des produits alimentaires bon marché pour nourrir la population.

On assiste alors à l'introduction d'engrais chimiques, la sélection des variétés cultivées, la mécanisation et la motorisation du matériel qui vont entraîner une modernisation de l'agriculture. En effet, celle-ci devient plus industrielle. Cela se traduit par un fort accroissement des rendements et une augmentation de la productivité du travail. A titre d'illustration, 10 travailleurs agricoles nourrissaient 55 personnes en 1946 contre 260 personnes en 1975. Ainsi, la part des actifs du secteur dans la population globale décroît alors que la surface des exploitations augmente (voir encadrés ci-contre).



¹ Le Campus des Métiers et des Qualifications Alimentation, goût, tourisme sera désigné sous l'abréviation CMQ dans la suite du texte. Les Campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises.

² Creativ' est une association loi 1901 qui intervient pour le compte des collectivités territoriales et des services de l'Etat sur le champ de l'emploi, de l'insertion et des compétences.

Ce mouvement vers une agriculture productiviste est fortement encouragé par les pouvoirs publics via la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune³ à partir de 1962 déclinée au plan national. On note également le développement de l'enseignement agricole, la création de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) et le soutien aux organisations agricoles comme les chambres d'agriculture. Celles-ci peuvent ainsi fournir des services techniques aux agriculteurs (conseils techniques, formations...) pour encourager les innovations qui permettent l'accroissement des rendements.

1955	1979	2000	2020
2 300	1 587	663	416

Source : Ministère de l'agriculture

Cette période est également celle de la spécialisation croissante des exploitations qui pratiquent une agriculture intensive. Par ailleurs, la mécanisation et l'augmentation de la productivité entraînent une diminution du morcellement des parcelles agricoles et transforment les campagnes dans le cadre des remembrements (les haies sont abattues et les parcelles regroupées et agrandies).

1982	1990	2000	2010	2019
7%	5,2%	3%	2%	2%

Source: Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail

2. Une remise en cause du modèle qui s'amorce à partir des années 70

A partir des années 70, le modèle d'une agriculture industrielle et productiviste commence à être réinterrogé. En effet, des difficultés de divers ordres émergent :

Au niveau de la production :

- Le volume de production agricole sature le marché intérieur. De plus, certaines productions agricoles sont en surproduction sur le territoire français et européen, ce qui fait chuter les prix. A titre d'illustration, on peut noter que la PAC introduit les quotas laitiers pour réguler la surproduction laitière en 1984 ;

Au niveau économique pour les agriculteurs salariés et exploitants :

- Afin d'augmenter les gains de productivité et les rendements, les investissements en équipement et en matériel sont récurrents. Ils endettent fortement les exploitations ;
- Par ailleurs, alors que l'on assiste à une forte croissance de la production sur la période de 1960 à 2000, le prix réel⁴ des productions diminue de manière continue. Les effets conjugués de la modernisation de l'agriculture et de la PAC, ont rendu la production agricole européenne excédentaire et entraînés une baisse des prix payés aux producteurs. Durant cette période, la baisse des revenus globaux de la production a été compensée par une diminution du nombre d'actifs, permettant le partage de ces revenus.

Au niveau sociétal :

- Des crises sanitaires successives, comme la crise de la vache folle, amènent les consommateurs à remettre en cause les systèmes d'élevage et de productions intensifs ;
- Des scandales liés à la maltraitance animale écornent l'image du secteur agricole auprès des consommateurs ;

Ces faits rendent les consommateurs défiant et les incitent à réclamer plus de transparence sur la traçabilité des produits et sur les modes production.

³ La Politique Agricole Commune sera désignée dans la suite du texte par le terme PAC.

⁴ Le « prix réel » cité ici s'entend après déflation par l'évolution de l'indice de prix du PIB et hors subventions.

Au niveau environnemental :

- Plusieurs épisodes de pollutions agricoles de nappes phréatiques liés à l'utilisation d'engrais et de pesticides sont recensés⁵, apportant un éclairage négatif sur les pratiques du monde agricole ;
- Par ailleurs au niveau mondial, le système alimentaire dans sa globalité représente un tiers des GES, Gaz à effets de Serre⁶ et en France⁷ cela correspond à 24 % de l'empreinte carbone totale. Cette empreinte se répartit à raison de deux tiers pour la production agricole et la fabrication d'intrants, un tiers pour les activités de transformation, distribution et consommation.

L'expansion des terres agricoles est responsable de 80 % de la déforestation⁸. Les principales causes sont l'élevage extensif de viande de bœuf, la culture du soja destiné à nourrir le bétail et la culture de palmiers à huile. La France participe à cette forte demande de produits notamment avec l'importation de 3 millions de tonnes de tourteaux de soja dédiés à l'alimentation animale⁹. En moyenne ce sont 26 000 hectares de forêts tropicales qui sont rasés chaque année pour couvrir en importations de matières premières de la France¹⁰.

- Le système agricole a également un impact sur les écosystèmes. A l'échelle mondiale et nationale, il est la première cause de l'effondrement de la biodiversité, en dégradant les habitats de centaines de milliers d'espèces¹¹. L'homogénéisation des campagnes réduit les niches écologiques et les ressources pour la vie sauvage, tandis que les intrants ont un impact sur la biodiversité (notamment sur les insectes qui sont à la base de nombreuses chaînes alimentaires). De surcroît, le système alimentaire dans son ensemble est le premier consommateur d'eau douce à l'échelle mondiale et nationale¹². Il est la première cause de perturbation des cycles de l'azote et du phosphore, éléments essentiels aux cultures végétales¹³.

Ces difficultés favorisent l'émergence de mouvements qui prônent une meilleure prise en compte de l'environnement dans la production. On assiste à la mise en place au niveau européen d'une réglementation qui encadre de plus en plus l'utilisation d'intrants dans l'agriculture.

⁵ INRA, Camgref « Pesticides, agriculture et environnement, réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux » Décembre 2005.

⁶ Tubiello, Francesco N., et al. "[Greenhouse gas emissions from food systems](#): building the evidence base." *Environmental Research Letters* 16.6 (2021)

⁷ BARBIER C., COUTURIER C., POUROUCHOTTAMIN P., CAYLA J-M, SYLVESTRE M., PHARABOD I., 2019, « [L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France](#) »

⁸ Kissinger G et al. [Drivers of deforestation and forest degradation](#): A synthesis report for REDD.

⁹ Greenpeace 2019, [Mordue de Viande : l'Europe alimente la crise climatique par son addiction au soja](#).

¹⁰ WWF (2021) – [Quand les européens consomment, les forêts se consomment](#).

¹¹ IPBES (2019) [Le rapport de l'évaluation mondiale de la BIODIVERSITÉ ET DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES](#)

¹² Conseil d'État (2010) [Rapport annuel. L'eau et son droit](#)

¹³ CAMPBELL BM et Al. (2017) [Agriculture production as a major driver of the Earth system exceeding planetary boundaries](#)

3. Les évolutions récentes et le rôle de la PAC

- Des prix garantis pour favoriser la production agricole

La Politique Agricole Commune est entrée en vigueur en 1962 et avait pour objectifs d'encourager la modernisation de l'agriculture au niveau européen, de subventionner les producteurs et de contrôler les prix agricoles pour assurer la souveraineté alimentaire en Europe. L'enjeu était de maintenir une stabilité des prix agricoles pour les consommateurs tout en assurant un revenu suffisant aux agriculteurs.

Ainsi, à cette période, des prix garantis pour chaque secteur sont fixés par la Communauté Européenne. Ces prix sont supérieurs aux prix sur le marché mondial et les invendus sont rachetés par la Communauté Européenne. Les exportations font l'objet de soutien financier alors que les importations sont taxées pour ne pas concurrencer les produits européens.

- Le tournant de l'introduction des quotas

A la fin des années 70, alors que certains secteurs sont en surproduction, la PAC doit faire face aux critiques des pays tiers qui estiment qu'il s'agit d'une remise en cause du libre-échange. Par ailleurs, on assiste à la prise de conscience collective de l'impact des productions agricoles sur l'environnement. La PAC introduit les quotas laitiers en 1984 pour faire face aux excédents de production. Le système s'étend ensuite aux oléagineux et aux céréales. Parallèlement, d'autres mesures impactent les systèmes de production : des incitations financières poussent à la cessation d'activité des agriculteurs âgés, au gel volontaire des terres ou à la diversification des productions.

En 1992, la PAC fait l'objet d'une réforme majeure dans l'objectif de résorber la surproduction et de maîtriser les dépenses. On assiste à une baisse des prix garantis en contrepartie d'aides directes aux agriculteurs, à la mise en place de jachères obligatoires ainsi qu'à la réduction de la protection douanière des productions agricoles européennes.

- L'évolution des modalités d'intervention de la PAC au fil des années

Les réformes de la PAC de 1999 puis 2003 poursuivent la réduction des prix d'intervention compensés, partiellement cette fois, par des aides directes. Le second pilier de la PAC apparaît pour répondre à des objectifs de développement rural. Par ailleurs, afin d'inciter les agriculteurs à s'adapter au marché et non aux décisions de production de la communauté européenne, il est mis en place le « découplage » des aides aux producteurs. Dès lors, des subventions sont accordées non plus en fonction du type et de la quantité de production mais en fonction de la surface d'exploitation et du nombre de bêtes dans les élevages. Par ailleurs, le versement des aides est conditionné au respect d'un certain nombre de critères environnementaux et de critères liés au bien-être animal. Les mesures prises en 2008 s'inscrivent dans cette logique.

A partir de 2013, si la PAC est toujours financée dans le cadre du budget de l'Union Européenne, elle laisse plus d'autonomie aux Etats membres en termes de mise en œuvre des mesures adoptées. L'ambition de favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement reste la ligne de conduite de la PAC avec de nouvelles aides au développement d'une agriculture biologique ou raisonnée. Parallèlement, en novembre 2017, le renouvellement de l'autorisation d'utilisation de l'herbicide glyphosate montre que les pratiques nocives pour la santé et l'environnement perdurent dans le secteur. Enfin, la PAC vise la réduction

des écarts entre bénéficiaires des aides avec l'instauration de mesures à destination des agriculteurs en situation plus fragile (jeunes, exploitants soumis à des contraintes naturelles fortes...).

C. Quelques repères sur l'évolution des politiques publiques actuelles et des règlements d'intervention

1. La programmation de la PAC 2023-2027 et le Plan Stratégique National français

La nouvelle programmation de la PAC, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2023, s'inscrit dans la continuité des programmations précédentes. Elle conserve les deux piliers d'intervention des aides directes aux agriculteurs et du soutien au développement rural. Les principales évolutions concernent d'une part, l'apparition au sein du 1^{er} pilier des écorégimes en remplacement du paiement vert et d'autre part, l'introduction d'une dimension sociale avec un engagement pour protéger les droits des travailleurs. Chaque Etat membre devra élaborer un Plan Stratégique National (PSN) qu'il proposera à la validation de la Commission Européenne. L'élaboration de ces PNS confirme la tendance à la « décentralisation » de la PAC et laisse ainsi une marge de manœuvre plus importante aux Etats pour mettre en œuvre leur politique agricole. Celle-ci doit cependant s'inscrire dans le cadre de la réglementation européenne et notamment du Pacte Vert pour l'Europe (voir ci-contre). Le PSN proposé par l'Etat français vise notamment les objectifs suivants :

- Stabiliser le revenu agricole ;
- Garantir l'approvisionnement alimentaire des européens à des prix raisonnables ;
- Accompagner la transition écologique des secteurs agricoles et forestiers.

Zoom sur l'European Green Deal (ou Pacte vert pour l'Europe) et sa déclinaison pour le secteur agricole « Farm to fork »

Lancé en 2021, le Pacte Vert européen vise notamment la neutralité carbone pour l'Europe à 2050. La déclinaison de cette stratégie « Farm to fork » encore appelée « De la ferme à la fourchette » sur les volets agricole et alimentaire est adoptée par le Parlement européen en octobre 2021 et vise à 2030, les objectifs suivants :

- Réduire de 50% l'usage des pesticides
- Réduire de 20% l'utilisation d'engrais chimiques
- Baisser de 50% la vente d'antibiotiques pour les animaux d'élevage
- Consacrer 25% des surfaces cultivées à l'Agriculture Biologique.

Afin d'atteindre ces objectifs, le PSN se propose d'apporter un soutien aux priorités suivantes :

- Développement de la production de légumineuses ;
- Augmentation des surfaces cultivées en Agriculture Biologique ;
- Maintien et plantation de haies, diversification des cultures et préservation des prairies permanentes ;
- Développement de synergies entre cultures et élevage c'est-à-dire l'association de productions animales et végétales au sein d'une même exploitation ou d'un même territoire.

Au moment de l'écriture de cette note, les discussions sont encore en cours entre l'Etat français et les instances européennes sur le PSN après un rejet de la première proposition de l'Etat français.

Par ailleurs, l'actualité internationale avec la guerre en Ukraine réinterroge le système agricole et alimentaire européen, repose la question de la souveraineté alimentaire et impacte fortement les discussions entre les différents partenaires européens.

2. Les politiques d'intervention régionales

Les orientations réglementaires décidées au niveau européen sont principalement mises en œuvre à l'échelon régional. En effet dans le cadre de la nouvelle programmation de la PAC, les Régions continueront à être l'autorité de gestion pour le second pilier des aides via le Feader (Fonds Européens Agricole de Développement Rural) avec l'instruction, le paiement des aides à l'installation et aux investissements. Par ailleurs, les régions gagneront en autonomie de gestion par rapport à la programmation actuelle.

Parallèlement, la région déploie son propre plan d'action pour la période 2017-2020. Ce Plan régional pour le développement agricole *#NotreAgricultureDemain*, a été élaboré avec la profession et lancé en 2017.

La collectivité considère l'agriculture comme un atout pour l'économie régionale, ce plan d'actions a pour vocation de soutenir directement les exploitations agricoles et les filières.

Le but étant d'accompagner ce secteur afin que l'agriculture devienne plus diversifiée et plus durable : création et partage de la valeur ajoutée, formation et renouvellement des générations, développement des circuits courts et aides à la conversion en Agriculture Biologique.

Les 5 défis que la Région Bourgogne Franche-Comté souhaite relever avec ce plan de développement sont :

- L'ADAPTATION – Développer des systèmes d'exploitation efficaces et capables de s'adapter aux mutations et à la récurrence accrue des aléas ;
- LES MARCHES – Valoriser les avantages comparatifs de l'agriculture régionale pour créer et améliorer le partage de la valeur ajoutée ;
- LES HOMMES ET FEMMES - Valoriser les métiers agricoles et investir dans les ressources humaines pour pérenniser les exploitations ;
- LA SOCIÉTÉ - Relier l'agriculture aux enjeux de la société, aux territoires, aux ressources naturelles avec des modes de production, des produits et une communication adaptée ;
- LA COOPÉRATION - Coopérer à tous les niveaux (observation, innovation, gouvernance...) pour renforcer la dimension collective de l'agriculture régionale.

3. Les Projets Alimentaires Territoriaux et les autres initiatives territoriales

Si les politiques publiques des collectivités préexistaient à la loi sur l'avenir pour l'alimentation et la forêt (voir ci-contre), elles ont été largement dynamisées à partir de la mise en place des PAT, Plans Alimentaires Territoriaux.

- Les initiatives du Conseil départemental

Au niveau de la Côte d'Or, de nombreuses initiatives ont été menées sous l'impulsion du Conseil départemental sur le territoire. On peut citer par exemple :

- Le développement de la marque « Savoir-faire 100% Cote d'Or » et la promotion d'évènements de sensibilisation du grand public à ce sujet ;

- La mise en place de la plateforme Agrilocal21 en 2017 avec l'accompagnement du personnel de cuisine pour l'approvisionnement de la restauration collective des collèges et établissements médicaux sociaux ;
- L'acquisition de terres maraichères pour créer un pôle de production et d'expérimentation autour des légumes afin de proposer une offre plus adaptée aux besoins de la restauration collective.

- Les PAT du territoire

Sur le territoire de la Côte d'Or, 7 PAT sont reconnus par le ministère. Les plus importants sont portés par le département et Dijon Métropole. Les autres projets sont portés par des pays ou des communautés de communes.

Le projet Alimenterr'21 lancé en octobre 2019, est copiloté par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Il ambitionne de favoriser l'accès pour tous à une alimentation locale et de qualité en travaillant notamment sur les enjeux suivants :

- Soutenir, structurer, consolider les filières agricoles locales notamment en contribuant à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- Favoriser les circuits courts.

Le PAT de Dijon Métropole intitulé ProDij', dans lequel s'inscrit cette étude, porte également de grandes ambitions¹⁴ pour opérer au niveau du territoire une transition vers une alimentation plus durable.

Zoom sur les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Les PAT ont été mis en place suite à la loi sur l'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. L'objectif de ces projets est de fédérer un collectif d'acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales. Les projets peuvent être portés par des collectivités de la petite commune à la région en passant par les pays ou les départements.

La reconnaissance des projets par le ministère de l'agriculture permet aux acteurs de bénéficier d'un soutien financier et d'avoir de la visibilité via l'utilisation de la marque.

D. Perspectives du secteur agricole

Nous avons vu que le secteur agricole a fortement évolué depuis une cinquantaine d'années soutenu et accompagné par les politiques publiques et notamment la PAC. A l'heure actuelle, les principaux enjeux du secteur agricole français sont les suivants :

1. Un besoin d'attirer de nouveaux entrants dans le secteur

En France, le secteur fait face à une baisse du nombre d'actifs avec une diminution de 1,3% des effectifs par an depuis 10 ans. En effet, le recensement agricole de 2020 a permis de décompter 659 000 actifs travaillant actuellement dans le secteur avec un fort besoin de renouvellement des effectifs à 10 ans puisqu'aujourd'hui 55% des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans.

Par ailleurs, la baisse du nombre d'exploitations agricoles se poursuit parallèlement à l'augmentation de la taille des exploitations. En effet sur les 10 dernières années, le nombre d'exploitations a diminué de 21% particulièrement en élevage et en polyculture-élevage. Cette concentration du patrimoine foncier aux mains des exploitations les plus importantes en terme de surface, ne facilite pas la transmission des exploitations à des repreneurs en dehors du cadre familial.

¹⁴ Voir <https://www.metropole-dijon.fr/Grands-projets/ProDij-Transition-alimentaire>

2. La nécessité pour les agriculteurs de dégager plus de revenus de leur activité

Depuis 2010, le secteur agricole fait face à une conjoncture économique favorable avec une croissance de la valeur ajoutée au sein de la branche agricole. Par ailleurs, le niveau de vie médian des ménages agricoles est comparable à celui de l'ensemble des ménages français¹⁵. Cependant en moyenne, seul un tiers des ressources de ces ménages provient des activités agricoles. En effet, le reste des ressources est constitué du salaire de l'activité du conjoint, d'une activité salariée autre de l'exploitant lui-même ou de revenus du patrimoine foncier (fermage dans la majorité des cas). De plus, on note une grande hétérogénéité des revenus selon les activités de l'exploitation. Ainsi, les revenus des agriculteurs sont particulièrement bas dans les territoires d'élevage de « bovins viande », souvent plus élevés dans les territoires viticoles et dans certains territoires de grandes cultures.

3. Un enjeu de faire évoluer les pratiques agricoles pour les rendre moins nocives pour l'environnement

Enfin, le secteur doit faire évoluer les pratiques de production pour réduire son impact sur l'environnement. En effet, le secteur utilise encore massivement les produits phytosanitaires pour produire. Le secteur agricole est responsable d'environ 20% des émissions de gaz à effet de serre en France, notamment à cause des émissions de méthane du bétail. Il contribue ainsi fortement au dérèglement climatique. Dès lors, on voit émerger de nouveaux modèles de production ou des pratiques issues de ces modèles comme l'agroécologie, l'agroforesterie, l'agriculture régénératrice.

La lecture de ces enjeux, le travail de recherche bibliographique et les entretiens exploratoires¹⁶ ont permis à l'équipe projet de définir les problématiques de travail suivantes :

Comment faire pour accompagner l'évolution des compétences des exploitants et des salariés du secteur nécessaire à la diversification des activités pour une production agricole plus durable ?

Comment faire pour donner envie aux jeunes générations et aux personnes en reconversion professionnelle de s'investir dans le secteur agricole ?

Comment faire pour accompagner la transition agro écologique au niveau des exploitations ?

Ces problématiques ont été validées préalablement par le Comité de pilotage de l'axe Compétences-Formation du projet ProDij'.

¹⁵ Source : [Insee première – N°1876 – Octobre 2021](#)

¹⁶ Voir annexe 2 qui liste les entretiens menés avec les acteurs de l'écosystème de la production agricole.

II. Éléments de cadrage

A. Les caractéristiques du secteur agricole en Côte d'Or

1. Une pluralité de territoires

Le département de la Côte d'or compte plusieurs types de territoires agricoles. Ces territoires se caractérisent par des paysages, des sols ainsi que des Otex - Orientation Technico-économique des Exploitations¹⁷ différents.

La Surface Agricole Utile, SAU, représente 53% de l'espace départemental soit 467 000 ha dont 9% de cette surface est en Bio ou en conversion (2019). Cette proportion est équivalente à la répartition nationale (54%).

Les caractéristiques de ces territoires agricoles :

- Le **Val de Saône**, représente 6 % de la SAU de Côte-d'Or. Sa production agricole est spécialisée dans les grandes cultures et le maraîchage, complétée par des zones d'élevage sur les prairies situées en zones inondables ;
- L'**Auxois** a une production agricole mixte avec 1/3 de grandes cultures céréalières (blé, colza, orge) sur les plateaux et 2/3 de prairies consacrées à l'élevage bovin allaitant et ovin sur les versants. C'est également le berceau de la race équine « Trait Auxois » ;
- Le **Morvan** regroupe 27 communes en limite de partage des eaux entre les 3 bassins Seine, Loire et Rhône-Méditerranée. La production agricole est majoritairement composée de prairies consacrées à l'élevage allaitant et de forêts de résineux notamment les « sapins du Morvan » produits pour Noël ;
- La **Plaine et Vingeanne** représentent 24 % de la SAU de Côte-d'Or. Sa production est majoritairement composée de grandes cultures céréalières (blé, colza, orge) au nord (+ de 80 %) et de cultures à forte valeur ajoutée (oignons, moutarde, cassis) au sud. Les parcelles les plus humides sont occupées par des pâtures pour l'élevage allaitant ;
- Le **Plateau Langrois - Montagne, la Vallée et Tonnerrois** représentent 24,7 % de la SAU du département sur un secteur fortement boisé. La production agricole se compose de grandes cultures céréalières et oléo-protéagineux (85 %) et de prairies pour des exploitations professionnelles majoritairement de grande taille (15 %) ;
- La **Côte viticole** représente 3 % de la SAU de Côte-d'Or, soit seulement 9 480 ha répartis sur 66 communes. La production viticole est quasiment entièrement cultivée sous signe de qualité A.O.C et près de 80 % des exploitations vinifient moins de 500 hl par an.

¹⁷ Voir le glossaire en fin de document qui définit les termes de vocabulaire spécifiques au secteur.

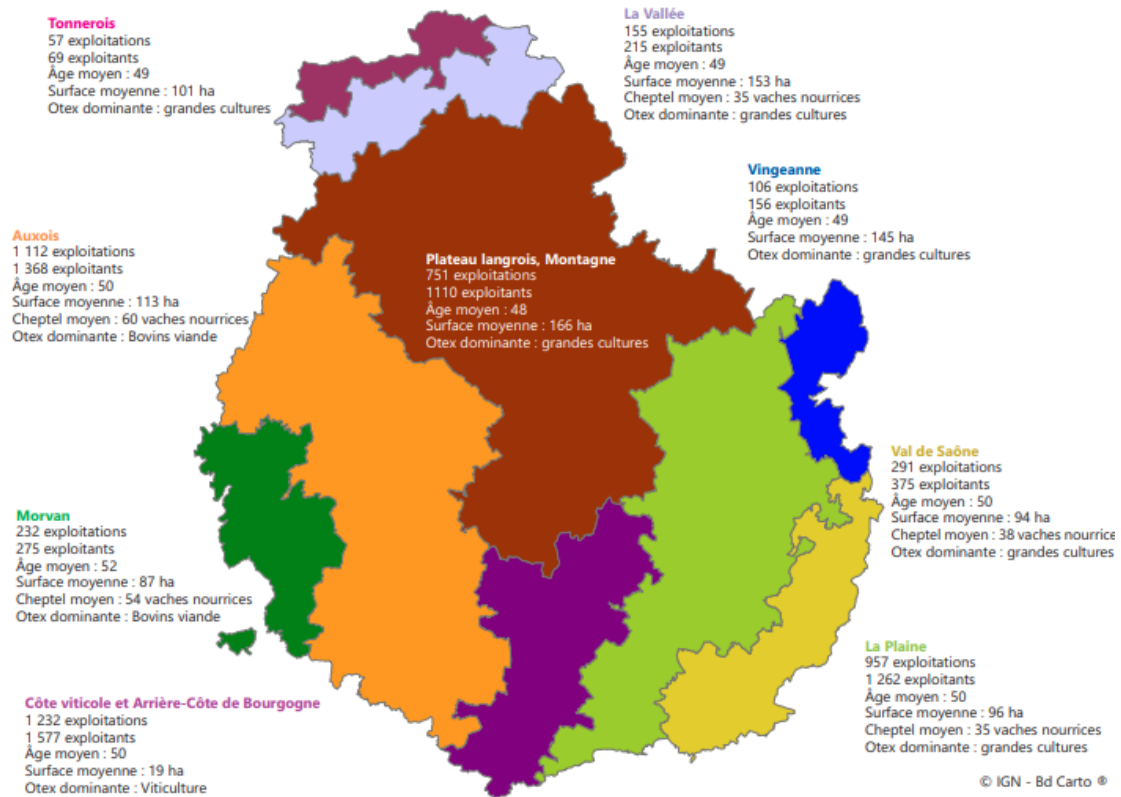


Figure 1- Source Agreste - Recensement agricole 2010

2. Les exploitations et leurs domaines d'activité

Selon l'AGRESTE, en 2016, le département comptait au total 4 713 exploitations, dont :

- 3 879 classées en moyennes et grandes exploitations. La taille moyenne des exploitations en Côte d'Or est de 120 ha. En comparaison la moyenne régionale en Bourgogne Franche-Comté est de 119 ha et de 86 ha au niveau national ;
- 2 276 exploitations sous forme individuelle et 2 437 sous forme sociétaire ;
- 583 exploitations ont des surfaces en bio ou en conversion.

La répartition des exploitations en Côte d'Or selon leur OTEX, Orientation Technico-Economique des Exploitations (source Agreste recensement agricole 2010) est la suivante :

- 35,23% Grandes Cultures
- 27,84% Viticulture
- 2,27% Bovins, lait
- 2% Bovins, viande
- 0,1% Bovins Mixtes
- 2,9% Polyculture et Poly-élevage
- 0,8% Autres

3. L'Agriculture Biologique dans le département

La dynamique de conversion en BIO sur le département est réelle. En 2014, en Côte d'Or, on compte environ 300 exploitations en BIO contre 694 en 2020, soit une augmentation de +130% en 6 années.

En 2020 selon BIO-Bourgogne¹⁸ : le département comptait 694 fermes BIO ou en conversion, dont 40% de ces exploitations concernent la viticulture et environ 30% les grandes cultures. La Côte d'Or est le département qui compte le plus d'exploitations en BIO en Région Bourgogne Franche-Comté (devant le département de l'Yonne, la Saône-et-Loire et le Jura) et le 2^{ème} département de la Région en surface avec 10% de la SAU en BIO (Yonne est le 1^{er} département).

4. Les volumes de production

Au niveau des productions agricoles, 4 grandes orientations se dégagent : céréales et grandes cultures, viticulture, polyculture-polyélevage, bovin viande.

Productions végétales 2019 en Côte d'Or			Productions animales 2019 en Côte d'Or	
Types de productions	Surface (en ha)	Rendement (en quintaux/ha)	Types de productions	En nombre de têtes
Céréales	193 515	31	Bovins	223 285
<i>dont blé tendre hiver</i>	101 600	67	<i>Dont vaches laitières</i>	14 280
<i>dont orge d'hiver</i>	48 200	66	<i>Dont vaches allaitantes</i>	72 846
<i>dont orge de printemps</i>	23 600	58	<i>Autre</i>	136 159
<i>dont maïs</i>	6 440	87	Ovins	54 000
<i>dont avoine</i>	3 000	41	<i>Dont brebis mères</i>	35 300
<i>Autre</i>	10 675		Porcins	21 500
Oléagineux	62 070	71	<i>Dont truies mères</i>	2 200
<i>dont colza d'hiver</i>	38 800	26		
<i>dont soja</i>	10 600	25	Production Lait de vaches	93 000
<i>dont tournesol</i>	7 300	20	<i>En milliers de litres</i>	
<i>Autre</i>	5 370			
Protéagineux	6 410			
Légumes frais	1 895			
Pomme de terre de consommation	570			
Vignes	9 893			
Cassis	324			
Fourrages annuels	12 110			
<i>dont maïs fourrage</i>	9 000	84		
<i>Autre</i>	3 110			
Prairies non permanentes	22 400	119		
<i>dont prairies temporaires</i>	12 300	31		

¹⁸ Bio Bourgogne est une association de promotion de l'Agriculture Biologique en Bourgogne.

dont luzerne	1 570	88
Autre	8 530	
Prairies permanentes	144 800	

B. L'emploi dans le secteur agricole en Côte d'Or

On recense actuellement 10 285 actifs dans le secteur de la production agricole en Côte d'Or¹⁹. A cette population s'ajoutent environ 22 000 saisonniers, employés essentiellement dans les domaines viticoles au moment des vendanges.

Au total, les exploitations agricoles emploient environ 8 273 UTA²⁰, ce qui représente 22 % de l'ensemble des emplois agricole de la région et place le département au 2ème rang de la région derrière la Saône-et-Loire. En région Bourgogne-Franche-Comté, les établissements sont de très petite taille. Seuls 14 % d'entre eux ont des salariés. En Côte d'Or, la zone d'emploi de Beaune concentre le plus d'établissements employeurs du secteur (21%)²¹.

Sur ces 8 273 UTA, on recense :

- 48% d'exploitants, co-exploitants et associés actifs (co-exploitants familiaux inclus)
- 33% de salariés permanents non familiaux
- 13% de main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle
- 6% sont des membres de la famille travaillant de manière permanente

Les trois quarts des actifs du secteur sont des hommes. A l'image du niveau national, la population du secteur est vieillissante puisque 55% des actifs du secteur ont plus de 50 ans.

Nous constatons que le secteur agricole est fortement atypique par rapport aux autres secteurs d'activités puisque près de la moitié des actifs sont des exploitants, co-exploitants et associés soit des chefs d'entreprise. Le secteur compte seulement un tiers de salariés permanents. Cette configuration nous amène donc à centrer notre analyse sur l'évolution des activités et des besoins en compétences des chefs d'exploitation.

¹⁹ Source : [Agreste Bourgogne-Franche-Comté – Mémento 2021](#).

²⁰ UTA : Unité de travail annuel pouvant être assimilée à l'ETP - Equivalent Temps Plein.

²¹ EMFOR – [Etat des lieux – L'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté](#) - 2017

C. De nombreux acteurs au service de la filière

Lors de nos entretiens exploratoires, nous avons dû passer par une phase de cartographie des acteurs relativement longue pour comprendre le fonctionnement du secteur. En effet, le secteur agricole est particulièrement structuré et mobilise historiquement un grand nombre d'acteurs aux missions bien définies. Les schémas ci-dessous représentent les principales missions des différents acteurs impliqués dans le secteur par thématique :



On note que ce schéma ne fait pas apparaître les financeurs des dispositifs de cet écosystème comme la PAC, le FEADER, l'Etat, le Conseil Régional, Vivia ou encore Ociapiat.

Cette multitude d'acteurs appelle les constats suivants :

- Elle rappelle tout d'abord la place stratégique du secteur de la production agricole dans notre société malgré une diminution des actifs de ce secteur démarrée depuis les années 1950 ;
- Par ailleurs, chaque acteur a un rôle et des missions définies, le tout est structuré de manière à ce que tous les besoins du secteur de la production agricole soient couverts ;
- Les organismes et dispositifs mobilisés s'inscrivent en complémentarité les uns des autres et non pas en concurrence ;
- Enfin, les exploitants rencontrés semblent identifier les différentes structures et le rôle de chacun, ils savent ainsi à qui s'adresser en cas de besoin.

D. Un système de formation étoffé

1. L'offre de formation diplômante

L'offre de formation diplômante est importante sur le territoire puisque le département de la Côte d'Or accueille 4 lycées agricoles dont un lycée viticole, 3 MFR²² et une école d'ingénieur spécialisée en agronomie et agroalimentaire. Les formations proposées vont du CAP au diplôme d'ingénieur en passant par des bacs professionnels, bacs technologiques et BTS²³. On retrouve une offre de formation généraliste aux métiers de l'agriculture ainsi qu'une importante offre de formation spécialisée en viticulture et un peu en productions végétales.

2. L'offre de formation continue non diplômante

L'offre de formation continue non diplômante propose un large éventail de formations courtes de quelques jours à quelques semaines à destination des exploitants ou des salariés.

Les catalogues de formation de Vivea et d'Ocapiat²⁴ ont assez peu d'offres en lien avec les techniques métiers (à l'exception de la viticulture) mais plutôt des formations réglementaires (habilitations électriques, Caces, certiphyto...), ressources humaines (management, intégration des saisonniers...), comptabilité / gestion / transmission d'entreprise et enfin des formations sur la prochaine programmation de la PAC.

Du côté des chambres d'agriculture régionales et départementales, l'offre de formation est très diversifiée et aborde tous les pans de l'activité d'une exploitation agricole : agronomie, formations en lien avec l'élevage, utilisation des engins agricoles, gestion des intrants, comptabilité/gestion, ressources humaines, réglementaire, diversification des activités, commercialisation ou encore transmission / reprise.

Bio Bourgogne de son côté, propose dans son catalogue de formation plus d'une cinquantaine d'actions de formation en lien avec l'agriculture biologique. Exemples : « Concevoir un verger multi-espèces en AB », « Transition vers des itinéraires techniques sans travail du sol en maraîchage bio » etc.

²² MFR – Maison Familiale et Rurale

²³ Pour la liste des formations proposées voir en annexe 1

²⁴ Vivea (Fonds d'Assurance Formation des chefs d'entreprise agricole) et Ocapiat (Opérateur de Compétences pour la Coopération Agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires) sont des opérateurs qui financent des formations (respectivement aux exploitants et aux salariés) ceux-ci proposent cependant un catalogue de formations collectives auxquelles leurs adhérents peuvent s'inscrire, les formations sont dispensées par des organismes de formation sélectionnés par ces opérateurs.

L'offre de formation courte est très riche sur le département et les agriculteurs rencontrés identifient les différentes possibilités de se former même si la plupart indiquent manquer de temps.

III. Synthèse des observations et des entretiens

A. Deux typologies d'exploitants

1. Des chefs d'exploitations issus du secteur

La plupart des responsables d'exploitation rencontrés sont issus du milieu agricole, ils ont grandi dans des fermes familiales auprès de parents agriculteurs. Ils connaissent l'environnement agricole, son fonctionnement, ses acteurs et les contraintes du métier de responsable d'exploitation. Ils ont grandi dans un modèle de ferme familiale traditionnelle avec une agriculture de type agro-industrielle. Après une formation en lycée agricole, ils ont repris l'exploitation familiale avec souvent une période de transition avant le départ en retraite des parents. Cette phase peut passer par un temps d'association où le fils (pour rappel, trois quart des actifs du secteur sont des hommes et cette proportion atteint 96% pour les chefs d'exploitation et co-exploitants) prend des parts dans l'exploitation familiale.

Une moitié de ces exploitations²⁵ est organisée sous forme sociétaire et les plus grosses embauchent un ou plusieurs salariés. Dans ce cas, les agriculteurs rencontrés ont largement évoqué leurs difficultés de recrutement pour des postes d'ouvriers agricoles polyvalents et également pour les tâches saisonnières. Les responsables d'exploitation expliquent cette situation par l'éloignement géographique, le fait que certaines tâches sont pénibles et que le niveau de rémunération proposé n'est pas très attractif. Par ailleurs, le manque d'attractivité du secteur et le vieillissement des exploitants rend complexes la transmission et la reprise des exploitations.

2. Des nouveaux entrants dans le secteur

Parallèlement, on assiste à l'arrivée de nouveaux entrants non issus du monde agricole. Il s'agit généralement de personnes n'ayant pas de liens directs avec le milieu et ayant un parcours de formation post bac. Actuellement, sur le territoire de l'ex-Bourgogne, cette catégorie de personnes représente un tiers des installations. Certains de ces porteurs de projet ont une expérience professionnelle antérieure dans d'autres secteurs d'activité et sont en reconversion professionnelle. Ils ne sont pas toujours familiers avec le secteur mais apportent un regard nouveau. Leurs motivations sont liées à une volonté de retrouver du sens dans leur activité professionnelle via un projet personnel d'engagement écologique (mieux manger, mieux produire) et un travail manuel « utile ». Pour ces nouveaux entrants, la principale difficulté consiste à trouver une exploitation à reprendre et un terrain foncier à exploiter correspondant à leur projet d'entreprise individuelle.

A ce sujet, on peut noter une inadéquation entre l'orientation, la taille, le statut des exploitations à reprendre et les projets des personnes qui souhaitent s'installer dans le secteur. En effet, alors que la majorité des exploitations à reprendre travaille de manière traditionnelle sur des grandes surfaces (généralement sous statut sociétaire), les porteurs de projets souhaitent créer ou reprendre seul une exploitation de petite surface. Ils désirent généralement travailler en bio ou en s'appuyant au maximum sur des pratiques agro écologiques.

²⁵ Source [Agreste – Fiche territoriale synthétique RA 2020 – Région Bourgogne-Franche-Comté.](#)

B. Des exploitations agricoles qui évoluent dans un système contraint

1. Des choix de production guidés par la PAC et les politiques publiques

Nous avons vu que les programmations de la PAC ont fait évoluer les prises en charges et les aides directes aux agriculteurs au fil du temps. Même si les agriculteurs interrogés ne citent pas systématiquement les aides de la PAC comme une source de revenu, cette idée est évoquée quand on interroge les agriculteurs sur l'histoire de la vie de l'exploitation. A titre d'exemples, la fin des quotas laitiers en 1988 a amené un agriculteur et son associé à stopper l'élevage de vaches laitières et à réorienter sa production vers l'aviiculture. Un autre exploitant nous a indiqué avoir converti son exploitation de polyculture-élevage en bio à partir de 2016 car la différence de prix d'achat des productions cumulée aux aides de la PAC sur le bio rendait cette conversion économiquement intéressante.

2. Des investissements financiers récurrents pour garantir la pérennité de l'exploitation

Pour répondre à l'exigence de rentabilité d'une exploitation, les agriculteurs cherchent à réduire leurs coûts de production. Ainsi, les exploitants choisissent de se développer, de s'agrandir pour réaliser des économies d'échelles (construction, extension de bâtiments ou du foncier) et/ou modernisent leurs outils de production afin de gagner en productivité (tracteurs, matériel agricole...). L'achat de tracteurs est un exemple cité fréquemment par nos interlocuteurs. Selon eux, les tracteurs comportent toujours plus de systèmes électroniques embarqués, ce qui entraîne une augmentation des prix d'achat. Ces acquisitions nécessitent par conséquent des investissements importants financés par des emprunts bancaires auxquels s'ajoutent des frais de maintenance élevés.

Le poids des remboursements impacte directement les revenus de l'agriculteur. Par ailleurs, ces immobilisations font augmenter la valeur patrimoniale de l'exploitation ce qui complexifie la transmission car celle-ci nécessite un apport important de capital de la part du futur repreneur. Les agriculteurs rencontrés considèrent « vivre pauvre durant toute leur vie et devenir riche au moment du départ en retraite ».

3. Un équilibre complexe dans la relation client-fournisseur

- Les relations commerciales directes avec l'industrie agroalimentaire ou la grande distribution

Une des caractéristiques du modèle agro-industriel est la spécialisation de l'activité qui entraîne une concentration économique des exploitations. Par ailleurs, la plupart des agriculteurs rencontrés ont une clientèle peu diversifiée voire un client unique à qui la totalité de la production est vendue. Les exploitants sont ainsi très dépendants de leurs clients, qui peuvent être des grossistes, de grands groupes de l'industrie agroalimentaire ou directement des acteurs de la grande distribution. Tous ces acteurs se sont développés sur des modèles économiques fondés sur la vente de produits standardisés, en grands volumes et à prix bas.

Ces grands groupes sont en situation d'oligopole avec une volonté de développement sur l'ensemble de la chaîne, sur l'amont et l'aval de la production agricole.

Les rapports de force "Client-Fournisseur" sont alors déséquilibrés au profit des acheteurs et les agriculteurs subissent une perte d'autonomie décisionnelle. Celle-ci se caractérise par des politiques imposées sur :

- Le cahier des charges des productions et les pratiques agricoles ;
- Les types de production et les quantités ;
- La qualité des produits ;

- Voir sur des investissements matériels avec une prise du risque qui incombe généralement aux agriculteurs.

Pour illustrer ce rapport de force du client dans ce marché, on peut citer une anecdote rapportée par l'un de nos interlocuteurs. Récemment, un important acteur de l'industrie agroalimentaire a imposé aux 90 éleveurs d'une coopérative laitière de suivre une formation au bien-être animal, sous peine de perdre le marché. Les acteurs impliqués ont donc suivi cette directive et ont dégagé le financement de la formation des éleveurs via Vivea²⁶. Les étapes de décision, de financement et de planification de dates de formation se sont déroulées en 3 semaines seulement.

Afin de fournir en masse des produits alimentaires standardisés et bon marché aux consommateurs, les acheteurs en situation d'oligopole répercutent une forte pression tarifaire auprès des agriculteurs situés en amont de la chaîne. Dès lors les agriculteurs doivent réduire leurs coûts de production afin de garantir un minimum de revenus. Pour les agriculteurs rencontrés, ces prix imposés sont vécus comme un partage non équitable de la valeur ajoutée. Pour eux, "l'agriculture est le seul secteur où les producteurs ne décident pas de leurs prix de vente !".

- La relation des agriculteurs avec leur coopérative

Pour les agriculteurs adhérant à une ou plusieurs coopératives, la relation client–fournisseur est mieux vécue même si les marges de manœuvre concernant le prix de vente des productions restent, dans certains cas, limitées. Dans le cas des céréales, sur le territoire de la Côte d'Or, les céréaliers peuvent vendre leur récolte directement sur le marché ou passer par la coopérative agricole du territoire, Alliance BFC²⁷. Les agriculteurs peuvent alors choisir de stocker leurs céréales à la coopérative pour les vendre au moment où les prix sont plus favorables ou au contraire les vendre à la coopérative dès la fin de la récolte.

Les cahiers des charges de production (types de semences, intrants utilisés, labels de qualité...) négociés par les coopératives avec les industries agroalimentaires ainsi que les prix d'achat s'imposent aux agriculteurs même si théoriquement, ils sont les premiers décideurs des orientations de leur coopérative (voir ci-contre).

Zoom sur le fonctionnement des coopératives agricoles

Les coopératives agricoles sont créées par des agriculteurs pour mener en commun différentes opérations qui peuvent être le stockage, la transformation, la commercialisation des productions ou encore l'utilisation d'outils communs, les approvisionnements en semences, en produits phytosanitaires...

Les coopératives sont agréées par le Ministère de l'Agriculture et sous tutelle de l'Etat. En ce qui concerne la gouvernance, il s'agit de sociétés de personnes au sein desquelles l'un des principes fondateurs est « un adhérent, une voix » c'est-à-dire que quel que soit son nombre de parts, chaque adhérent détient une voix.

Par ailleurs, les conseillers techniques des coopératives agricoles sont proches des adhérents. Chaque technicien est généralement affecté à un secteur géographique et rend visite *a minima* annuellement à ses adhérents, il peut être appuyé par des experts techniques spécialisés. Comme il y a peu de turn-over sur ce

²⁶ Vivea est le Fonds d'Assurance Formation (FAF) des actifs non-salariés agricoles.

²⁷ Alliance BFC représente 12 000 adhérents et compte 1 400 salariés, elle est l'union de trois coopératives (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise) et couvre principalement les départements de la Côte d'Or, de la Saône-et-Loire, du Jura et de la Haute-Saône. Les domaines d'activités de l'union sont les grandes cultures, la viticulture, l'élevage, la meunerie, la distribution et le machinisme agricole.

métier, une relation de confiance forte s'établit au fil des années avec les exploitants. Le conseiller apporte aux agriculteurs une aide et des conseils techniques basés sur l'expertise développée par la coopérative. Au-delà de la fonction de conseil, le technicien est également l'interlocuteur en charge de la vente des semences, des intrants et des autres produits et matériels proposés par la coopérative. Récemment, si le législateur a rendu obligatoire²⁸ la séparation de la partie conseil de la partie vente des produits phytosanitaires au sein des organisations, nous avons pu constater que, sur le terrain, les choses ont pour l'instant peu évolué.

On note qu'au fil des années, les techniciens conseil des coopératives ont peu à peu pris la place des conseillers techniques des chambres d'agriculture. Ces derniers ne peuvent plus actuellement proposer de conseil individuel gratuitement mais plutôt des accompagnements collectifs. Par ailleurs, ceux-ci sont souvent polyvalents et ne détiennent plus l'expertise technique sur la totalité des champs que doit actuellement maîtriser un chef d'exploitation par rapport à une coopérative dotée de moyens humains voire de moyens de recherche et développement plus importants.

4. Des revenus d'activité peu élevés au regard du temps de travail effectué

Parmi les responsables d'exploitations rencontrés, beaucoup ont évoqué des conditions de travail difficiles couplées à des revenus peu élevés²⁹. En effet, les revenus tirés de l'activité agricole sont faibles car les prix des produits agricoles restent peu élevés. Chez la majorité des exploitants rencontrés de moins de 50 ans, le revenu salarié du conjoint à l'extérieur contribue fortement à l'équilibre financier du ménage.

Nos interlocuteurs ont également souligné la volatilité des prix des produits agricoles qui ne permet pas de se projeter et provoque beaucoup d'incertitudes quant au chiffre d'affaires, aux prévisions financières et à la rentabilité des investissements.

D'autre part, l'amplitude journalière de travail est importante et nécessite un travail régulier le week-end notamment pour les exploitations ayant une activité d'élevage. Un exploitant d'une entreprise avicole rencontré nous a, par exemple, indiqué dégager un salaire net de 1 500€ par mois pour lui et son associé pour un travail d'environ 50 heures par semaine chacun. Un autre exploitant rencontré spécialisé en élevage de vaches allaitantes indique se rémunérer environ 1 200 € net par mois.

5. Des choix guidés par la gestion des ressources humaines

Au-delà des gains économiques et de productivité engendrés par l'achat de nouveau matériel, d'autres raisons peuvent amener les exploitants à prendre des décisions stratégiques. Un des viticulteurs rencontrés a, par exemple, évoqué la décision qu'il a prise de passer des vendanges manuelles aux vendanges mécaniques, pas seulement pour l'intérêt financier de l'opération, mais surtout pour les gains de temps et d'énergie mobilisés à recruter, encadrer, loger et nourrir une équipe de vendangeurs saisonniers.

6. Un équilibre vie familiale / vie professionnelle à trouver

Pour les exploitants rencontrés, la frontière entre la vie professionnelle et personnelle est très mince, voire inexistante. Le projet de vie familial est un sujet primordial lors de l'installation ou de la reprise d'exploitation.

²⁸ Il s'agit de l'ordonnance n° 2019-361 du 24 avril 2019 relative à l'indépendance des activités de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et au dispositif de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques issue de la loi dite « Egalim » du 30 octobre 2018.

²⁹ A l'exception des viticulteurs qui n'ont pas exprimé de difficultés liées aux revenus de leur activité.

Le futur exploitant doit veiller à concilier “projet professionnel” et “projet de vie” (vie de famille, congés, temps de travail...). L'ensemble des agriculteurs rencontrés nous ont fait part de cette difficulté cependant, deux cas de figure se présentent :

- Les exploitants dont les parents étaient agriculteurs avaient conscience de ces contraintes avant de reprendre l'exploitation ;
- De leur côté, les exploitants non issus du monde agricole ont, pour beaucoup, sous-estimé cette difficulté avant de débiter leur activité.

C. Les impacts de l'environnement extérieur au monde agricole

1. Le changement climatique

Par essence, le secteur de la production agricole est soumis aux aléas météorologiques. Cependant, tous les agriculteurs rencontrés constatent et attestent d'un changement des conditions climatiques. En effet, les agriculteurs évoquent des épisodes météorologiques, auparavant exceptionnels, qui se produisent de manière de plus en plus fréquente et de façon brutale. Ces perturbations se caractérisent par des périodes de sécheresse intense, de pluies intensives ou encore des épisodes de gel tardif suite à des températures élevées en fin d'hiver. En 2021, par exemple les températures ont pu atteindre 23 ou 24°C en février et mars en Côte d'Or suivies d'un épisode de froid intense début avril. Le gel a ainsi détruit une partie des bourgeons dans les vignes diminuant la production. L'année précédente en 2020, les températures estivales ayant atteint les 40°C, il a parfois été nécessaire de réguler la température des caves dans les exploitations viticoles.

La thématique de la gestion de l'eau est également un sujet récurrent pour les agriculteurs car il s'agit d'une ressource essentielle pour l'élevage et les cultures. Les agriculteurs doivent déposer annuellement une demande d'autorisation de prélèvement d'eau pour irriguer auprès de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or. Ils reçoivent ensuite une autorisation de prélèvement temporaire pour un volume donné. Ces prélèvements sont rationnés en cas d'atteinte des seuils d'alerte de débit des rivières pour le bassin versant concerné. Ces rationnements en eau ont un impact sur les productions dont la quantité et la qualité peuvent diminuer si les cultures souffrent de déficit en eau. Le revenu des agriculteurs étant dépendant de leur production, cette problématique de la gestion de l'eau peut engendrer des tensions entre l'administration et les agriculteurs.

Zoom sur la gestion de l'eau pour l'irrigation

La Chambre d'agriculture 21, Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC), pour le département, a en charge la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés à usage agricole sur le territoire. Elle dépose une demande d'autorisation globale au vu des besoins des irrigants auprès du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Celui-ci homologue le plan de répartition et permet l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvements temporaires avec définition des volumes autorisés par irrigant et par bassin versant.

Des restrictions graduées (alerte, alerte renforcée et crise) sont mises en place si le débit des rivières devient insuffisant.

2. La relation de la société française au monde agricole

Tous les agriculteurs rencontrés qu'ils soient issus ou non-issus du monde agricole sont fiers de leur métier. Ils ont le sentiment d'avoir une place importante dans la société en nourrissant les citoyens. Ils sont également fiers de leurs activités, de leurs savoir-faire et de leurs produits.

Cependant, les agriculteurs rencontrés déplorent le manque de reconnaissance, voire même la défiance du grand public à l'égard du secteur. Ils évoquent une atmosphère de crispation et des incompréhensions entre le monde agricole et la société dont les cibles sont notamment le recours à l'utilisation de pesticides et les pratiques de l'élevage industriel. En effet, ils estiment que le public a une mauvaise image de leur profession en raison des différents scandales sanitaires, de l'usage des pesticides ainsi que de cas de maltraitance animale. Les personnes rencontrées se défendent de prendre soin de leurs animaux et regrettent la mise en lumière de situations qu'ils considèrent comme minoritaires. Ainsi, ils regrettent l'image négative du secteur renvoyée, par exemple, par les vidéos de L214.

De plus, les agriculteurs rencontrés citent les exigences croissantes des consommateurs sur la qualité, l'information sur l'origine des produits, le bien-être animal, les circuits courts dans un souci de développement durable, d'éthique et de santé publique. Ces exigences ont été exacerbées pendant les périodes de confinement durant lesquelles les agriculteurs ont ressenti de la part des citoyens cette envie de se rapprocher d'eux et de leurs produits. Pendant ces périodes, un nouveau public s'est alors présenté directement dans les exploitations pour acheter les produits. Cependant, une fois la situation revenue à la normale, les visites des consommateurs se sont brusquement arrêtées et les habitudes de consommation en grande surface pour obtenir des produits à des prix peu élevés ont été reprises. Les agriculteurs rencontrés estiment qu'il existe un décalage entre les comportements d'achat des consommateurs et les exigences affichées.

D. L'évolution des techniques et des pratiques

1. L'hybridation des activités

Au cours de nos entretiens, beaucoup d'agriculteurs ont et/ou vont engager leur exploitation vers une diversification des activités. Celle-ci entraîne donc également une diversification des compétences et des métiers, on parle alors de phénomène d'hybridation.

Bien au-delà d'un simple effet de mode, cette hybridation est une nécessité pour la survie des agriculteurs et de leur exploitation. L'objectif des agriculteurs est de garder la valeur ajoutée au maximum sur l'exploitation, voire même d'en créer.

Pour ce faire les agriculteurs vont adopter une stratégie de diversification horizontale et/ou verticale.

- La diversification verticale

La diversification verticale correspond à une internalisation au sein de l'exploitation d'activités exercées précédemment en amont par des fournisseurs et/ou en aval par des acheteurs ou des intermédiaires.

Parmi les agriculteurs rencontrés, beaucoup d'entre eux se sont spécialisés dans la production de produits finis. Les produits sont alors transformés sur le site de l'exploitation :

- Les producteurs laitiers se sont lancés dans la fabrication de yaourts, de glaces et de fromages etc.
- Les producteurs céréaliers dans la fabrication de farines et d'huiles etc.
- Les producteurs de viande dans la vente, dans la "découpe" et vente de caissette de viandes
- Les maraîchers sur l'activité de conditionnement, avec la vente de produits de 4^{ème} et 5^{ème} gamme.

La diversification verticale permet de réduire leur dépendance vis-à-vis des fournisseurs et des clients de son activité.

- La diversification horizontale

La diversification horizontale correspond à l'intégration de nouvelles activités complètement différentes du cœur de métier. Parmi les exemples rencontrés, on trouve :

- De la production et revente d'énergie avec les énergies renouvelables EnR, l'intégration de panneaux solaire et la mise en place de site de méthanisation.
- L'activité touristique avec le développement de l'agrotourisme. Le domaine viticole Guyot à Beaune, par exemple, propose actuellement des chambres d'hôtes au cœur de l'exploitation.

Focus bonnes pratiques

Le GAEC ASDRUBAL à Is-sur-Tille, spécialisé dans l'élevage, a diversifié ses activités avec les énergies renouvelables EnR en installant des panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments et un méthaniseur sur le site. Prochainement, les responsables d'exploitation prévoient la mise en place d'un atelier de transformation avec une activité de découpe de viande.

La diversification horizontale engendre la création de nouveaux modèles économiques sur de nouveaux marchés. Outre la création de valeur, cette diversification permet d'être moins dépendant de l'activité principale et des aléas commerciaux, climatiques etc.

L'intégration sur l'exploitation de nouvelles activités engendre un besoin de nouvelles compétences qu'il est nécessaire de développer en interne ou d'aller chercher à l'extérieur via des recrutements.

2. La diversification dans le choix de productions à forte valeur ajoutée

Une maraîchère nous a, par exemple, indiqué vouloir réorienter son exploitation vers une culture à plus forte valeur ajoutée que ses activités actuelles. Actuellement, elle produit une grande variété de légumes de saison bio mais l'exploitation rencontre d'importantes difficultés économiques. Son projet est de concentrer son activité vers des produits à forte valeur ajoutée qui trouvent facilement leur clientèle et réfléchit, par exemple, à la production de fraises de diverses variétés.

La Ferme de la Goutte d'Or, de son côté, a fait le choix de sous-traiter le travail de la terre et la récolte afin de conserver en activité principale la partie transformation des céréales et oléagineux, activités à plus forte valeur ajoutée pour l'exploitation.

3. Des circuits de distribution plus courts et plus diversifiés

Au vu du déséquilibre de la relation client-fournisseur au détriment des producteurs dans les circuits de distribution classiques, certains exploitants choisissent de diversifier leurs circuits de distribution et de privilégier les circuits courts.

Le changement de pratique d'un des exploitants rencontrés illustre tout à fait cette idée. Cet exploitant et son associé produisent des œufs à raison de 3 000 œufs par jour, 7 jours sur 7. En 2020, ils ont choisi de modifier leur mode de commercialisation et de ne faire que de la vente directe sans passer par un grossiste. Ainsi ses circuits de distribution sont actuellement les suivants :

- En vente directe à la ferme, via des distributeurs automatiques dont l'un est placé devant l'entrée de la ferme et 4 autres distributeurs dans les villages alentours. Les distributeurs sont rechargés une à deux fois par semaine. Il s'agit du circuit le plus court du producteur au consommateur ;
- En magasins de producteurs, à des vendeurs pour le marché des Halles à Dijon, dans des épiceries de vrac. L'exploitant nous explique qu'il choisit des endroits où son produit n'est pas banalisé et se refuse par exemple à travailler avec la grande distribution ;
- A des restaurateurs ou des traiteurs qu'il livre ou qui viennent chercher leur production directement à la ferme.

Il gère ainsi un fichier de 250 clients professionnels en dehors des particuliers. Cette situation illustre assez bien la volonté des exploitants de valoriser leurs produits et gagner en valeur ajoutée. D'autres systèmes de commercialisation sont également pratiqués par les agriculteurs rencontrés :

- Vente sur les marchés paysans réunissant des producteurs agricoles qui se regroupent sur un même lieu pour vendre en direct leurs produits ;
- Vente via les AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), où un contrat lie un producteur à un petit groupe de consommateurs. Le producteur s'engage à fournir, chaque semaine, des produits frais en échange d'une cotisation ;
- Via du commerce en ligne, il s'agit de vendre des produits agricoles via des plateformes (ex locavore) ou via son propre site internet, ce que pratiquent par exemple quelques vigneron.

Bien au-delà de la diversification des circuits de distribution, les responsables d'exploitation rencontrés, font usage des techniques de communication et également de stratégie marketing. Toujours dans cette optique de toucher directement les clients, le but est de développer l'image de leur exploitation, de communiquer sur leurs savoir-faire et leurs produits.

Certains agriculteurs ont mis en place une communication digitale avec le développement de site internet pour leur exploitation et l'utilisation des réseaux sociaux.

Un agriculteur rencontré a également suivi une formation en école de commerce. Il a créé et développé une véritable marque avec un logo et un nom spécifique pour son exploitation.

La diversification des circuits de distribution et des techniques de communication, permettent de retrouver le chemin le plus court vers le consommateur et de récupérer une part de valeur ajoutée. Le bénéfice est donc double, économique et sociétal car on assiste d'une part à la restauration du lien social entre producteur et consommateur tout en sécurisant le modèle économique et l'autonomie de l'exploitation agricole. Enfin, le consommateur paie le juste prix au producteur et contribue à la création d'emplois locaux.

Il est à noter que ces nouvelles activités nécessitent une évolution des compétences mobilisées dans l'exploitation agricole notamment, sur la relation client, la stratégie commerciale et marketing ou encore la communication.

Focus bonnes pratiques

La Ferme de la Goutte d'Or à Epernay Sous Gevrey a créé sa propre marque avec un logo. Elle a diversifié les points de vente de ses différents produits finis (farines, huile, légumineuses etc.) avec des magasins de proximité ; des traiteurs, boulangeries et restaurants ; la grande distribution.

4. Une agriculture de plus en plus connectée

Les agriculteurs rencontrés constatent que la mécanisation et l'automatisation rendent certaines opérations moins pénibles et apportent des outils d'aide à la décision. Une polycultrice-éleveuse nous indique que les robots DAC (pour Distribution Automatisée des Céréales) et DAL (pour Distribution Automatisée de Lait) utilisés dans l'exploitation pour nourrir les veaux « permettent de solliciter beaucoup moins le squelette et rendent le travail moins pénible ». En terme d'évolution technologique, elle évoque également l'arrivée des smartphones qui permettent d'avoir accès à la météo en continu, « avant, on appelait météo France 10 fois par jour ».

En effet, le numérique prend une place de plus en plus importante au sein des exploitations agricoles. L'un des symboles de cette transformation numérique est l'évolution des engins agricoles. Les agriculteurs issus du monde agricole ont pu observer et apprécier cette transformation avec notamment l'intégration de nouvelles technologies embarquées. On peut citer les systèmes de guidages par GPS qui permettent d'optimiser les différentes opérations agricoles comme le semis ou encore les systèmes de guidage pour bineuse (optique, satellite, mécanique) etc.

Sur les salons de professionnels, nos interlocuteurs constatent la présence toujours plus importante d'acteurs du numérique qui proposent une offre accrue d'innovations technologiques pour l'agriculture : des applications, des systèmes faisant appel à l'Intelligence Artificielle, des stations météo, des drones etc.

Toutes ces innovations permettent d'accroître la compétitivité et la productivité des exploitations, d'optimiser la qualité et la traçabilité, d'améliorer la sécurité et le confort des agriculteurs.

Cependant, ce marché étant en constante évolution, il est difficile pour les agriculteurs de s'y retrouver et de faire éventuellement des choix parmi l'abondance d'outils proposés en fonction de leur vision stratégique quant à l'évolution de l'exploitation.

Par ailleurs, comme nous l'avons vu plus haut, les investissements pour acquérir ces innovations sont importants ainsi que les coûts de maintenance associés. Enfin, il faut mesurer les risques lors d'un investissement dans le numérique. En effet, beaucoup de start-up sont présentes sur ce marché et il n'est pas sûr qu'elles soient toujours en activité dans les mois ou années à venir pour assurer la maintenance ou proposer des évolutions de ces nouveaux outils.

5. Une tendance de fond à l'usage de pratiques agro écologiques

- Un changement générationnel

Comme vu précédemment, la plupart des agriculteurs rencontrés sont issus du monde agricole, ils ont grandi et évolué dans des modèles de production conventionnels. Dans les pratiques, le recours à l'utilisation intensive des intrants et l'usage des pesticides étaient courant. Les agriculteurs de moins de 50 ans issus du monde agricole ont revu leurs pratiques par rapport à la génération précédente même si des disparités existent. Un exploitant en polyculture-élevage nous rapporte : « avant, mon père, quand le technicien de la coopérative disait, il faut mettre tant d'engrais à l'hectare et traiter trois fois, il le faisait. Nous, on est une génération qui a un niveau d'étude plus important avec le BTS et du coup on se permet de tester, de se faire notre propre jugement, d'en mettre moins. On accepte de prendre des risques ». Cette génération d'agriculteurs indique utiliser le minimum d'intrants nécessaire à la production. Ils considèrent généralement que les modèles d'agriculture doivent coexister et qu'il est indispensable de conserver le modèle agro-industriel pour nourrir l'ensemble de la population.

A contrario les exploitants non-issus du milieu agricole rencontrés sont convaincus de la nécessité de changer de modèle et de pratiques. En effet, le respect de l'environnement est l'un des principaux facteurs de leur engagement dans ce métier.

Aucun des agriculteurs rencontrés ne déclare mener une agriculture totalement agro écologique mais ils considèrent généralement adopter de plus en plus de techniques et de méthodes issues de l'agro écologie.

Focus bonnes pratiques

La SARL AGRO DFG à St-Julien a investi dans un système numérique de surveillance hydrique des sols. Il permet de connaître l'état hydrique des parcelles pour définir et ajuster les besoins en eau des cultures.

- Une volonté de préservation et de conservation des sols

Le principal sujet et enjeu des agriculteurs, tous types de productions confondus, est la conservation et la préservation des sols. Ils ont conscience que la production agricole est fortement corrélée à la santé des sols qui est leur outil et leur ressource. Beaucoup d'agriculteurs rencontrés nous ont informés d'un réel besoin de connaissances et de compétences sur cette thématique. Pour certains ils se sont même déjà engagés sur des actions de formation et/ou ont eu recours à un suivi de la part de laboratoire d'analyse des sols.

Les principales pratiques issues de l'agro écologie mises en application par les agriculteurs rencontrés pour préserver les sols sont :

- **La rotation des cultures**, il s'agit d'organiser la succession culturale des espèces sur une parcelle.
- **La diversification de l'assolement** qui consiste à planter différentes cultures complémentaires sur une parcelle.
- **La pratique du semi-direct** c'est-à-dire de semer les cultures sans aucun travail du sol préalable, ni retournement, décompactage ou préparation du lit de semence. Cette technique peut se réaliser sur sol nu ou sous couvert végétal mort ou vivant.
- **L'usage des couverts végétaux**. Cette pratique consiste à cultiver un ensemble de plantes pour recouvrir un sol de façon permanente au cours de l'année. Cette couverture maîtrisée dans sa composition et sa temporalité permet de ne pas laisser le sol nu. En système céréalier, de polyculture-élevage ou en maraîchage, il s'agit souvent de cultures intermédiaires qui s'intercalent entre deux cultures commerciales. Dans les cultures pérennes (arboriculture, vigne) les couverts végétaux s'intercalent dans l'espace entre les rangs cultivés.
- **La réduction du travail du sol**. L'objectif, ici, est de préparer le sol sans retournement de la terre

Focus bonnes pratiques

La Cave coopérative Nuiton-beaunois accompagne ses adhérents dans leur conversion en bio et les forme à des pratiques plus respectueuses des sols. Elle va lancer prochainement sur le marché la gamme "Cerço", vin bio avec bouteille durable (papier de l'étiquette bio-sourcé avec impression en 2 couleurs de pigments naturels, bouteille allégée en verre recyclée à 78%, suppression de la capsule de surbouchage, bouchon en liège certifié 100% origine France).

Ces techniques ont un impact positif sur le sol, sur sa qualité tout en préservant les ressources et limitant les intrants. Plus précisément, elles permettent au sol de se régénérer et d'améliorer sa structuration, de limiter l'érosion et le tassement, d'avoir un impact positif sur la vie du sol, de réduire le lessivage d'azote en captant les nitrates par les racines des plantes, de capter et stocker le carbone.

De plus, elles permettent de lutter contre les insectes ravageurs et les maladies et de mieux maîtriser des adventices.

- Une volonté d'accroître l'autonomie des troupeaux

Les agriculteurs rencontrés dont l'activité principale ou secondaire est l'élevage, nous ont également fait part de pratiques issues de l'agroécologie :

- **Le pâturage tournant**. Le bétail s'alimente librement sur une prairie. Le pâturage tournant consiste à diviser les prairies en différentes parcelles de plus petites tailles et à mettre en place un temps de rotation entre chaque parcelle.
- **Accroître l'autonomie alimentaire de l'élevage**. Celle-ci est mesurée par le rapport entre les aliments produits sur l'exploitation et la totalité des apports alimentaires nécessaires au bétail pour assurer un objectif de production fixé par l'éleveur. L'autonomie revient à limiter l'utilisation d'intrants alimentaires en maximisant le lien entre le sol et le troupeau et en valorisant au mieux les

ressources alimentaires produites sur l'exploitation. Les exploitants ont également un enjeu économique dans la limitation de l'achat de nourriture à l'extérieur pour leurs troupeaux.

- **L'élevage de races rustiques.** Ces races de bovins (ex Salers...) demandent peu de soins et peuvent assurer la pérennité du troupeau et enchaîner les cycles de production, elles ont généralement une capacité développée à explorer l'espace à la recherche de ressources nutritives et à adapter son comportement en fonction de ces ressources.
- **La limitation des usages des antibiotiques** sur les animaux.

On note que le contenu du Plan Stratégique National actuellement en cours de négociation pour la prochaine programmation de la PAC (voir plus haut) vise notamment la diversification des cultures et l'association de productions animales et végétales au sein d'une même exploitation afin d'accroître l'autonomie alimentaire des exploitations. Par ailleurs, nous avons vu que les Plans Alimentaires Territoriaux vont également en ce sens.

E. Des besoins en compétences du chef d'exploitation partiellement couverts par l'offre de formation

1. Une formation de niveau 4 exigée pour reprendre une exploitation

En France, afin de créer ou reprendre une exploitation agricole, il est nécessaire d'avoir la Capacité Professionnelle Agricole qui peut s'obtenir via un diplôme agricole de niveau 4 comme le BPREA (Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole) ou le Bac Professionnel. De nombreux porteurs de projets créent leur exploitation directement suite à l'obtention de leur diplôme. Ils peuvent ensuite bénéficier d'un accompagnement personnalisé proposé par la chambre d'agriculture via les PAI (Points d'Accueil à l'Installation) et éventuellement la mise en œuvre d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé. Cependant, il semble qu'une grande partie de ces nouveaux exploitants font face à d'importantes difficultés durant les premières années d'activité.

En effet, une part importante des compétences liées aux activités agricoles s'acquiert sur le terrain. C'est également le constat que peuvent faire les enfants des exploitants qui reprennent l'exploitation familiale. En effet, l'un d'entre eux nous indique qu'il est nécessaire d'avoir travaillé deux voire trois années sur l'exploitation pour être autonome. Ce constat est également fait lorsque l'exploitant a acquis un diplôme agricole plus élevé que le BPREA comme, par exemple, un BTS agricole (niveau 5).

On note que, selon l'Agreste, les responsables d'exploitations agricoles qui s'installent ont un niveau de formation de plus en plus élevé. Depuis 2010, le niveau de formation des agriculteurs qui s'installent a nettement progressé : le pourcentage de bacheliers est passé de près de 50 % à quasiment 75 % et dépasse de 20 points celui de l'ensemble des agriculteurs. La part de jeunes ayant suivi des études supérieures a, quant à elle, doublé pour atteindre 44 %.

2. Des contenus de formation à élargir

Plusieurs porteurs de projet rencontrés ont émis des réserves quant aux formations qu'ils ont pu suivre pour intégrer le secteur. Concernant les formations diplômantes, de nombreuses personnes rencontrées, qu'il s'agisse d'exploitants ou d'acteurs de l'écosystème agricole, estiment que le BPREA est un diplôme insuffisant pour gérer une exploitation sans expérience de terrain. En effet, comme nous l'avons vu, le métier de

responsable d'exploitation s'est largement complexifié au fil des années avec la nécessité d'intégrer, au-delà d'une expérience terrain, divers types de compétences :

- Des compétences techniques de plus en plus pointues comme la connaissance des sols. Par exemple, pour avoir des pratiques moins nocives pour l'environnement ou pouvoir mobiliser à bon escient les outils technologiques développés pour le secteur. Des porteurs de projet ont en effet regretté que les enseignements soient trop tournés vers les pratiques de l'agriculture conventionnelle au détriment des pratiques de l'agriculture biologique ou des pratiques agro écologiques ;
- Des compétences en matière de stratégie et de gestion d'entreprise pour adopter une vision globale de l'exploitation et se projeter dans son évolution en fonction de l'environnement extérieur, des besoins des marchés et des orientations des politiques publiques (notamment les programmations de la PAC) ;
- Des compétences de management pour encadrer éventuellement des salariés permanents ou saisonniers ;
- Des connaissances et compétences en matière de commercialisation. Là encore, certains exploitants ont regretté un manque d'apports en formation à ce sujet.

Par ailleurs, les formations courtes orientées sur des thématiques précises sont par contre généralement très appréciées par les stagiaires, même lorsque celles-ci ne répondent pas à un besoin immédiat. Dans ce cas, elles sont suivies pour alimenter la réflexion de l'exploitant sur ses projets d'avenir.

IV. Les enseignements de l'étude

A. Les forces du secteur

1. Des chefs d'exploitation devenus de véritables chefs d'entreprise

Lors de nos rencontres, nous avons pu mesurer l'étendue et la diversité des tâches effectuées par les chefs d'exploitation. Ainsi, ils ont développé un double niveau de compétences :

- Des compétences pointues avec une forte technicité en lien avec le cœur de leur activité. On peut citer l'exemple du choix des variétés et des semences effectué en fonction des besoins de l'exploitation ;
- D'autre part, nous avons identifié une polyvalence importante pour exercer les activités de gestion d'entreprise au-delà des activités de production.

Les chefs d'exploitation actuels sont devenus des chefs d'entreprise à part entière.

2. Des capacités d'adaptation remarquables

L'adaptation est une qualité intrinsèque du secteur de la production agricole. En effet, le cœur d'activité du secteur est de travailler avec le vivant (animal ou végétal) avec des conditions météorologiques sur lesquelles les humains n'ont pas de prise.

- L'adaptation aux aléas météorologiques

Les conditions météorologiques impactent la quantité et la qualité de la production voire les conditions de transformation. L'œnologue d'une entreprise viticole nous a, par exemple, rapporté la complexité pour les équipes de vinifier la récolte de l'année 2021. En effet, l'été ayant été particulièrement pluvieux, au-delà du traitement des maladies, il a été nécessaire de procéder à un tri important des raisins pour retirer les raisins verts ou pourris. Cette opération de tri a mobilisé une main d'œuvre complémentaire qui n'avait pas été nécessaire pour les vendanges des 4 années précédentes.

- L'adaptation aux attentes des consommateurs

La pandémie de covid a été un bon exemple de la capacité des agriculteurs à s'adapter aux consommateurs. En effet, plusieurs exploitants rencontrés nous ont indiqué avoir eu à cette période une importante activité de vente directe des produits à la ferme avec l'accueil de visiteurs. Le retour à la normalité a, dans la plupart des cas, réinstallé les consommateurs dans leurs habitudes et contraint certains exploitants à repenser leurs modes de commercialisation. Par ailleurs, l'évolution des goûts des consommateurs peut s'inscrire parallèlement à des incitations réglementaires.

Zoom sur quelques-unes des étapes de l'évolution réglementaire en lien avec l'utilisation des « phytos »

La mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques (ou phytosanitaires) est soumise à autorisation, celle-ci est renouvelable tous les 5 ans. D'autres dispositifs ont peu à peu encadré l'utilisation des « phytos » en France :

- L'arrêté du 16 juin 2009 instaure le « registre phytosanitaire » : les utilisateurs doivent consigner les informations en lien avec l'utilisation des produits (lieu, type de culture, produit utilisé...) et conserver ces informations pendant 5 ans.
- La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 met notamment en place un dispositif de pharmacovigilance.
- Plusieurs arrêtés de 2016 encadrent l'utilisation des produits phytosanitaires et instaurent l'obligation pour les utilisateurs de détenir le Certificat Individuel Phytosanitaire appelé « certiphyto ».

Ainsi, on peut citer le cas d'une entreprise viticole qui a fortement diminué l'apport de sulfites dans ses vins afin de répondre d'une part aux attentes des consommateurs et d'autre part pour se conformer à la certification BRC Food³⁰.

- L'adaptation aux évolutions réglementaires

Les évolutions réglementaires sont un véritable enjeu notamment pour les coopératives qui accompagnent leurs adhérents dans l'évolution de leurs pratiques à ce sujet. En effet, la pression réglementaire s'est accentuée depuis 10 ans sur le secteur des grandes cultures et les coopératives accompagnent leurs adhérents pour adopter une démarche globale qui prenne en compte notamment les aléas météorologiques, les types de rotation possibles ou encore les apports de produits phytosanitaires.

3. Des expérimentations pour améliorer les pratiques

Lors de nos entretiens, bon nombre d'agriculteurs nous ont fait part d'expérimentations qu'ils mènent régulièrement. Il peut s'agir de tester de nouvelles techniques, d'autres modes de cultures ou encore de nouvelles productions sur une partie ou la totalité de leurs parcelles.

Les exemples sont nombreux : au vu d'épisodes météorologiques particulièrement chauds et secs, les viticulteurs testent le fait de « garder les vignes en pousse » pour que les feuilles puissent protéger les grappes de raisin du soleil. Ils veillent cependant à maintenir un équilibre par la taille de la vigne car plus une plante est grande plus elle a besoin d'eau. Un autre viticulteur explique tester différents couverts végétaux entre les rangs de vignes pour apprécier la meilleure option. En grandes cultures, un agriculteur nous a indiqué avoir gardé pendant plusieurs années quelques parcelles pour faire des tests lorsqu'il s'est lancé dans les oléagineux. Enfin, un maraîcher bio en légumes de saison réserve 30% de sa surface au test pour des cultures à forte valeur ajoutée.

4. Des habitudes de travail en réseau

Une des forces du secteur est l'habitude qu'ont les agriculteurs de travailler en réseau et peu d'entre eux semblent isolés et sans contacts avec des homologues. Au cours de nos rencontres sur les exploitations, nous avons été témoins de plusieurs visites de collègues d'agriculteurs pour récupérer des chutes/déchets de productions pour nourrir le bétail, pour du prêt de matériels, pour la sous-traitance d'une partie de l'activité de récolte... Pour la commercialisation, une éleveuse nous a indiqué vendre à la ferme les asperges d'une productrice voisine alors que cette dernière vend ses fromages de chèvre sur un marché, et inversement.

³⁰ BRC (British Retail Consortium) Global standards certification est une certification britannique qui concerne les industries de transformation agroalimentaire. Les producteurs sont pratiquement forcés d'obtenir cette certification pour fournir les chaînes de la grande distribution britanniques (ex Tesco, Marks & Spencer ...)

Ces rencontres permettent des échanges sur les pratiques qui sont particulièrement encouragés par les chambres d'agriculture. En effet, les techniciens de celles-ci ont vu leur métier évoluer et passer d'une posture de conseil à un rôle d'animateur de collectifs pour favoriser les échanges entre professionnels. L'un des exploitants en polyculture élevage rencontrés nous cite le groupement de vulgarisation agricole³¹ animé sur son secteur géographique. Ce groupement comprend 40 adhérents dont une quinzaine actifs dans les expérimentations. Celui-ci se réunit tous les mois et demi pour échanger sur des tests et expérimentations menés. L'agriculteur nous indique « apprécier que les gens soient honnêtes, ils présentent aussi leurs loupés et pas seulement leurs réussites ». Chaque année les membres du groupement organisent un « tour de plaine » c'est-à-dire qu'ils vont visiter les exploitations des uns et des autres.

Zoom sur le réseau de fermes DEPHY

Cette initiative, lancée en 2008 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre du plan Ecophyto, vise la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en France. Les groupes DEPHY FERME sont constitués d'une douzaine agriculteurs d'un même territoire géographique ayant au moins une culture commune. Chaque groupe choisit les thématiques sur lesquels il souhaite travailler, par exemple : « améliorer son sol pour avoir des cultures plus saines » et l'animation est assurée par un ingénieur réseau DEPHY (qui peut être un technicien de chambre d'agriculture). Les agricultures testent des techniques et échangent entre eux sur les résultats des expérimentations menées.

A l'inverse, une exploitante, qui a lancé il y a trois ans un élevage caprin, regrette le manque d'expertise sur le sujet en Côte d'Or. En effet, ce type d'activité étant peu développé sur le territoire, elle ne peut pas s'appuyer sur un réseau local pour échanger avec des homologues sur ses pratiques.

B. Les enjeux

1. De nombreux freins à la sortie du modèle agro-industriel

- Un changement de paradigme contraint

Le modèle agro-industriel a permis à la France d'occuper une place prépondérante au niveau européen en tant qu'exportatrice de produits agricoles et agro-alimentaires. Ce modèle a contribué à la réduction du coût des aliments et à l'amélioration de leur qualité sanitaire. En contrepartie, ce système alimentaire repose sur une consommation importante d'énergies fossiles et de leurs dérivés (mécanisation, intrants chimiques, transport, transformation, réfrigération...) et a un impact fort sur l'environnement et la biodiversité.

Comme vu précédemment, la plupart des agriculteurs rencontrés sont issus du monde agricole. Certes, le changement générationnel fait évoluer les pratiques qui tendent vers l'agro écologie cependant le changement de modèle suscite des réactions très contrastées. Alors qu'une partie des exploitants est très réservée, à l'extrême opposé les nouveaux entrants du secteur n'envisagent pas de travailler en conventionnel. De manière plus mesurée, la majorité des exploitants doute de la faisabilité du changement. Un modèle 100% agro écologique a pour conséquence, une diminution des rendements et des volumes de production. Cette perte de volumes de production réinterrogerait le modèle de production français.

Par ailleurs, l'évolution vers les pratiques agro écologiques demande un changement de paradigme avec des méthodes et savoir-faire renouvelés comme une connaissance fine des sols par exemple.

³¹ Il s'agit en fait d'un groupement du réseau de fermes DEPHY (voir encadré).

Pour les agriculteurs rencontrés, le changement de mode de fonctionnement est fréquemment associé aux écueils et limites rencontrés dans le mode de production de leurs parents. Un exploitant en polyculture élevage nous explique par exemple que son père ne comprend pas ce besoin d'investir [*l'exploitation a engagé d'importants investissements financiers pour mettre en place une unité de méthanisation*] alors que pour lui il s'agit d'une question de survie économique. En effet, l'élevage bovin ne suffit plus à dégager des revenus suffisants pour faire vivre l'exploitation contrairement à l'époque où son père la gérât. Un autre agriculteur, qui a une exploitation céréalière couplée à une activité de maraîchage, a débuté la conversion de l'exploitation en bio à partir de 2018. Il nous a indiqué que sa façon de produire ne correspondait plus à ses valeurs : techniquement il ne maîtrisait plus le désherbage et devait utiliser trop de produits phytosanitaires.

- Le poids des investissements

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les agriculteurs s'endettent toujours plus pour acquérir de nouvelles machines, des engins agricoles, de nouveaux bâtiments ou du foncier supplémentaire pour gagner en productivité. Une fois réalisés, ces investissements engagent les systèmes de production dans certains itinéraires techniques dont il est difficile de sortir sans compromettre la capacité des entreprises à honorer les emprunts contractés. En effet, la rentabilisation de l'investissement devient la priorité, il est nécessaire de continuer à produire en volume pour rembourser les immobilisations. L'endettement structurel conforte le modèle agro-industriel car la transition vers une agriculture agro écologique entraîne une diminution de la productivité à court terme et les effets positifs sur les sols se mesurent plutôt à moyen terme.

- Les habitudes de consommation alimentaire

Une transition agro écologique se traduit par une hausse des coûts de production et des prix alimentaires. En effet, au niveau de la production agricole, la moindre utilisation d'intrants et l'augmentation de l'autonomie de l'exploitation³² va faire baisser les charges de production. Cependant, la diminution des rendements et les besoins accrus de main d'œuvre vont faire baisser la productivité et par conséquent augmenter le prix de vente des productions agricoles locales pour assurer des revenus suffisants aux agriculteurs.

Or selon Eurostat, les français consacrent aujourd'hui en moyenne 13% de leur budget à l'alimentation, une part qui a globalement diminué au cours des cinquante dernières puisqu'elle s'élevait à un peu plus de 20 % dans les années 1970. Le poste budgétaire de l'alimentation arrive en 3^{ème} position derrière l'énergie (23,5%) et les transports (13,1%).

Ainsi, même si la France fait partie des pays européens à haut revenus³³ où les dépenses liées à l'alimentation sont les plus importantes, les consommateurs ne semblent pas prêts ou dans la capacité à consacrer une part plus importante de leurs revenus à l'alimentation. On peut notamment le constater par le recul des ventes directes ou en circuits courts suite à l'engouement pour ces modes de commercialisation lors des confinements liés à la crise Covid³⁴. L'augmentation des prix des productions agricoles locales renforcerait

³² On fait allusion ici aux exploitations de polyculture élevage qui en couplant culture de légumineuses et céréales, par exemple, peuvent renforcer l'autonomie alimentaire de l'exploitation sans acheter de nourriture pour les animaux à l'extérieur.

³³ Source : Infographie « [Ce que pèse l'alimentation dans le budget des européens](#) » - Eurostat

³⁴ Source : Terre-net : « [Et après le boom de la crise Covid](#) » article du 6 juillet 2022

encore la concurrence avec les produits agricoles importés et largement disponibles dans les grandes surfaces à des prix peu élevés.

2. Une diversification des activités qui génère une prise de risque importante

Comme nous l'avons vu précédemment, les exploitants sont contraints de diversifier leurs activités pour améliorer la rentabilité de l'exploitation. Les choix stratégiques opérés nécessitent, nous l'avons vu, des investissements financiers qui peuvent être importants mais il est également nécessaire de se projeter sur les besoins en compétences pour effectuer de nouvelles tâches : plantation de nouvelles cultures (ex cultures semences), mise en place d'un atelier de transformation ou d'une unité de méthanisation, diversification des circuits de commercialisation...

La mise en œuvre de ces nouvelles compétences nécessite que l'exploitant se forme, forme ses salariés ou éventuellement embauche de nouveaux salariés ayant les compétences requises. Il est également nécessaire de réorganiser l'activité et le travail pour absorber les nouvelles tâches sans négliger pour autant le cœur d'activité de l'exploitation. Un éleveur nous explique les réorganisations qui ont été nécessaires pour absorber l'activité générée par l'unité de méthanisation : la maintenance des installations est gérée par les deux associés et pour le reste, l'unité de méthanisation n'entraînant pas une activité régulière mais plutôt des pics de travail, il affecte deux salariés sur une journée à l'unité de méthanisation tous les 10 jours par garage de stockage (il a 4 garages). L'unité mobilise environ 0,5 ETP sur l'année.

Certains des agriculteurs rencontrés nous ont fait part d'importantes difficultés dans leurs projets de diversification. Nous avons été parfois témoins d'un véritable éparpillement des activités. Celui-ci a eu pour conséquence un besoin important en compétences, en investissements et en temps de travail qui a pu parfois encore aggraver la situation économique de l'exploitation. Ceci générant un stress important pour l'exploitant.

3. Les fragilités du secteur en lien avec l'aval de la production

- Une difficulté de travailler avec la commande publique locale

Nous avons vu plus haut qu'un grand nombre d'exploitants rencontrés mènent une réflexion sur leur stratégie de commercialisation. La grande majorité des exploitants agricoles rencontrés nous ont fait part à la fois de leur volonté de travailler avec la commande publique locale et de leurs difficultés pour y parvenir. En effet, les exploitants cherchent à réduire le nombre d'intermédiaires pour gagner en valeur ajoutée et souhaitent ainsi se rapprocher des acheteurs des collectivités locales, des établissements publics de type hôpitaux ou restauration scolaire pour fournir en direct leurs productions.

Par ailleurs, les acteurs publics affichent une volonté de proposer une alimentation locale et de qualité dans les cantines scolaires et établissements publics via la mise en œuvre par exemple des PAT.

Cette volonté convergente des uns et des autres se heurte cependant à d'importantes difficultés :

- Les exploitants, individuellement, sont rarement en capacité de répondre aux besoins des collectivités car les quantités demandées sont très importantes avec des cahiers des charges extrêmement contraints. A titre d'exemple, la cuisine centrale de Dijon Métropole achète 16 tonnes de carottes par an et les carottes achetées doivent être parfaitement rectilignes afin de s'adapter au matériel et procédures de découpe de la cuisine centrale. Le type de production n'est également pas

souvent adapté. Les acheteurs de restauration collective, par exemple, achètent rarement les légumes bruts mais généralement des légumes de 4^{ème} ou 5^{ème} gamme³⁵.

- Par ailleurs, les exploitants n'ont pas la structure administrative et les capacités logistiques de répondre aux exigences de marchés publics à fort volume.
- Enfin, le budget consacré à la matière première dans la plupart des restaurations collectives ne permet pas de favoriser une production locale de qualité voire bio. Le CHU de Dijon consacre, par exemple 1,05€ seulement par repas au coût matière alors que la restauration scolaire de Dijon y consacre le double.

Du côté des acheteurs publics, les deux principaux obstacles rencontrés sont le besoin de constitution de filières avec la connaissance des producteurs locaux qui pourraient agir de manière groupée ainsi que les règles de la commande publique qui excluent la possibilité d'avoir un critère de préférence locale.

- L'oligopole des acteurs de la transformation alimentaire et de la grande distribution

En France, les secteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution sont extrêmement concentrés économiquement et en situation d'oligopole. Plus précisément, les quatre plus grandes centrales d'achat qui prennent en charge une bonne part des contrats de toutes les enseignes de la grande distribution française (Carrefour, Cora, Système U, Leclerc, Casino, Auchan, Colruyt), concentrent à elles seules 92 % du marché de la grande distribution. Ces dernières ont donc un très fort pouvoir d'influence sur les 17 500 entreprises de l'agroalimentaire.

Du côté de l'industrie agroalimentaire, ce sont 315 entreprises du secteur qui concentrent à elles-seules 84% du marché, elles exercent une forte influence sur les 389 000 exploitations agricoles au niveau national.

Le pouvoir de ces grands groupes s'exerce en premier lieu sur les marchés, avec une influence en termes de prix, de volumes et de spécifications techniques. On peut citer un éleveur avicole qui a souhaité, il y a quelques années, orienter sa production vers le label de qualité « Label rouge » mais dont le principal client, important groupe de transformation alimentaire de volaille, avait des besoins uniquement en poulets standards élevés à proximité de l'un de ses abattoirs.

Les coopératives agricoles représentent un contre-pouvoir important dans cet écosystème. Effectivement, bien que moins connues du grand public, les coopératives proposent une marque alimentaire sur trois présentes sur le marché et trois agriculteurs sur quatre travaillent en coopérative. Cependant, pour négocier avec les grands groupes de la distribution et jouer un rôle sur les marchés, les coopératives cherchent à atteindre une taille critique pour faire face aux défis d'une économie globalisée.

Dans les faits, nous avons pu constater que si la coopérative continue de fonctionner sur le mode de gouvernance où un adhérent détient une voix, en pratique, quand la coopérative atteint une certaine taille, les orientations stratégiques et les négociations qui s'opèrent sur les marchés et en lien avec les grands groupes échappent aux adhérents. En effet, ceux-ci ont individuellement peu, voire pas, de marge de manœuvre sur les prix auxquels leurs productions sont achetées, sur les semences, les techniques et les intrants utilisés.

³⁵ Voir glossaire en annexe.

4. De forts enjeux sur le plan des ressources humaines

- D'importants besoins pour la reprise des exploitations à 10 ans

Nous avons vu qu'au niveau national il y a un véritable enjeu de reprise des exploitations avec une perspective à 10 ans de vagues de départs à la retraite puisque 43% des chefs d'exploitations ont plus de 55 ans. La situation est identique au niveau de la Côte d'Or où l'âge moyen des exploitants agricoles était de 48 ans en 2018. Un des exploitants rencontré a 55 ans et son associé part à la retraite en fin d'année. L'un des salariés devrait racheter les parts de son associé, sans que le projet soit à ce jour finalisé, et à son âge l'exploitant ne souhaite plus s'endetter.

La question de la transmission / reprise des exploitations est donc un sujet complexe à traiter. En effet, les cédants comptent sur le rachat de leur exploitation et des immobilisations associées pour assurer le financement de leur retraite.

- L'inadéquation entre les offres des cédants et les projets des repreneurs

Même si le secteur attire de nouveaux entrants, le principal obstacle est l'inadéquation entre la taille, le statut et les modalités de productions des exploitations à reprendre et les projets des personnes non issues du secteur qui souhaitent intégrer celui-ci.

En effet, les offres des cédants d'exploitation sont principalement orientées vers le renouvellement d'associés dans des sociétés existantes de taille moyenne ou plus importantes embauchant des salariés. De leur côté, les entrants dans le secteur en reconversion professionnelle souhaitent créer de petits projets en individuel. Lors de sa formation au CFFPA de Quetigny-Plombières en BPREA, une exploitante nous indique que seul un des stagiaires voulait se lancer dans une exploitation en agriculture conventionnelle, tous les autres stagiaires avaient des projets d'exploitations en bio.

Ce fait illustre bien ce décalage entre l'existant et les projets des porteurs car on rappelle qu'actuellement dans le département un peu moins de 13% des exploitations sont en bio.

- Un secteur, considéré comme peu attractif, qui peine à recruter

Malgré l'existence de structures et dispositifs dédiés sur la promotion des métiers, le recrutement et l'emploi³⁶, le secteur rencontre des difficultés de recrutement. Les exploitants expliquent ces difficultés par l'éloignement géographique, la pénibilité des tâches et des rémunérations peu attractives.

Les difficultés de recrutement concernent à la fois le recrutement de salariés qualifiés ou non et pour des emplois saisonniers ou permanents. Certaines exploitations refusent des commandes faute de salariés et certains métiers sont particulièrement en tension comme le métier de tractoriste. Par ailleurs, certaines compétences sont particulièrement recherchées comme la maintenance. Les entreprises recherchent également une grande polyvalence dans les compétences des salariés, ce phénomène étant encore accentué par la diversification des activités des exploitations.

³⁶ On peut citer l'ANEFA, l'APECITA, les groupements d'employeurs comme Agriressources 21 ou le service de remplacement de la chambre d'agriculture (voir glossaire).

5. Une offre ou des parcours de formation à réinterroger

Au vu de la rapidité et de l'importance des mutations économiques, techniques, technologiques, réglementaires, sociales et environnementales qui impactent le secteur de la production agricole, il existe un véritable enjeu pour l'appareil de formation d'être en adéquation avec les besoins du secteur.

Ainsi, il semble, pour les acteurs rencontrés, que le niveau 4 du BPREA sans expérience professionnelle dans le secteur est insuffisant pour acquérir les compétences nécessaires à la création ou la reprise d'une exploitation. Les différents acteurs de l'écosystème qui accompagnent les porteurs de projets conseillent donc aux personnes non issues du secteur d'effectuer deux ou trois ans de salariat avant de lancer leur propre exploitation. Même en ayant obtenu un diplôme plus élevé comme un BTS agricole, des exploitants rencontrés estiment ne pas avoir bénéficié de suffisamment d'apports sur la réalité de terrain lors de leur formation et indiquent avoir acquis la plupart de leurs savoir-faire sur l'exploitation.

A l'inverse, deux jeunes exploitants n'ont pas évoqué le fait d'avoir manqué des compétences nécessaires au début de leur activité, l'un avait travaillé deux ans en tant que salarié dans une autre exploitation avant de s'installer et la seconde s'est installée après l'obtention d'un diplôme d'ingénieur agronome.

V. Synthèse et Préconisations

A. Eléments de synthèse

L'objectif de cette étude est de poser un diagnostic et d'identifier des pistes d'actions et des préconisations pour répondre :

- A la problématique de l'évolution des compétences des exploitants et des salariés du secteur pour une production agricole plus durable ;
- A la question de l'attractivité des métiers pour attirer de nouveaux entrants dans le secteur ;
- Et enfin de proposer des pistes de réflexion et d'actions afin d'accompagner la transition agro écologique au niveau des exploitations.

Nos recherches bibliographiques, les entretiens et observations menés nous ont permis d'identifier les nombreux atouts dont le secteur dispose pour répondre à ces problématiques :

- Les actifs du secteur font preuve d'une grande capacité d'adaptation aux aléas météorologiques, aux attentes des consommateurs ou encore à l'arrivée de nouvelles technologies pour les accompagner dans leurs activités ;
- Cette capacité est directement corrélée à une habitude d'expérimenter de nouvelles pratiques et d'échanger au sein de réseaux d'agriculteurs afin de conforter des réussites individuelles ou au contraire apprendre des essais et tentatives qui ont pu échouer chez les uns ou les autres.

A l'inverse, les actifs et exploitants du secteur sont confrontés à divers enjeux :

- **Sur le plan économique**, nous avons vu que l'écosystème de production est extrêmement contraint par le modèle agro-industriel qu'il s'agisse des modalités de productions, des choix stratégiques de diversification des activités (souvent liés à de forts investissements financiers) et de la concentration des acteurs sur la partie aval de la production qui laisse peu de marges de manœuvre aux agriculteurs ;
- **Sur le plan des ressources humaines**, parallèlement à la question de la reprise à 10 ans de nombreuses exploitations suite au départ en retraite des exploitants et de l'attractivité du secteur, se pose la question de l'adéquation entre les projets d'activité des nouveaux entrants dans le secteur et la typologie des exploitations à reprendre.

Enfin, il semble nécessaire de réinterroger l'offre de formation territoriale afin de répondre aux nouveaux besoins en compétences que génèrent les évolutions et enjeux du secteur.

B. Préconisations

Axe 1 – Soutenir la transition écologique des exploitations par les politiques publiques

- Les incitations financières et le levier réglementaire

Nous avons vu qu'une part des revenus des agriculteurs est déterminée par les orientations de la PAC et sa déclinaison au plan national. La réglementation de son côté impacte fortement la conduite de l'exploitation et les modalités de production avec l'interdiction progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse par exemple et l'autorisation de mise sur le marché de produits de bio contrôle visant à remplacer ceux-ci.

Ainsi, les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer dans la transition agro écologique des exploitations à la fois par le côté incitatif des aides financières, par le financement de travaux de recherche et de développement sur des solutions de production plus agro écologiques et enfin sur la réglementation qui contraint l'écosystème à faire évoluer ses pratiques. Cependant, afin que ce rôle des pouvoirs publics soit rempli de manière efficiente et acceptable pour les acteurs de la production agricole, il est nécessaire d'assurer une continuité des politiques publiques et une certaine pérennité des mesures financières. Il est nécessaire que les agriculteurs puissent se projeter à moyen terme au-delà d'un horizon à 3 ou 5 ans et puissent gérer la baisse de productivité de l'exploitation que va engendrer des pratiques plus agro écologiques.

- Un besoin d'animation territorial et d'ingénierie

Cet accompagnement vers une agriculture plus locale et proche de ses consommateurs peut se faire via trois volets d'action :

- o Le développement des projets alimentaires territoriaux (PAT)

Ces projets qui proposent des actions à un niveau territorial fin sont pour le moment trop récents pour que l'on puisse en mesurer pleinement les effets. Cependant, parmi les objectifs poursuivis on retrouve : encourager les circuits de commercialisation courts via l'installation de nouveaux agriculteurs en local ; accompagner l'émergence de solutions logistiques pour favoriser une consommation locale des productions ; créer des marques ou des labels valorisant les savoir-faire et produits locaux auprès des consommateurs. Ces diverses actions vont contribuer à rapprocher les consommateurs des producteurs locaux.

- o Le soutien à la constitution de filières locales en réponse à des besoins identifiés

Comme vu précédemment, les agriculteurs locaux rencontrent d'importantes difficultés pour travailler avec la commande des restaurations collectives publiques. Parmi les freins identifiés, nous avons vu que les restaurations collectives travaillaient des produits, et notamment des légumes, ayant déjà subi une première transformation. Le projet de légumerie métropolitaine actuellement en cours sur le territoire devrait apporter une réponse partielle à cette problématique puisqu'il devrait permettre aux maraîchers locaux de vendre leur production en local. D'un autre côté, cette initiative devrait permettre à la cuisine centrale de la restauration scolaire de Dijon de se fournir localement en produits transformés par la légumerie. Cette initiative ne permettra pas de répondre à la totalité des besoins de la restauration collective

publique ou privée locale mais, si les résultats sont positifs, cette initiative pourrait être un exemple à démultiplier sur le territoire.

- Rendre la restauration collective publique acteur de la transition alimentaire via des politiques d'achats orientées vers des productions durables et locales

Sur un territoire comme Dijon Métropole, les cuisines centrales publiques représentent un volume de repas servis par jour important (8 000 repas pour la restauration scolaire et 5 200 repas 365 jours par an pour la cuisine centrale du CHU de Dijon par exemple). Par conséquent, les pratiques d'achat de ces établissements peuvent constituer un levier important pour favoriser une agriculture locale plus durable.

Afin de poursuivre cet objectif, plusieurs conditions doivent être réunies :

- D'une part accompagner et former les acheteurs de la commande publique à répondre aux exigences des appels d'offre des marchés publics tout en parvenant à favoriser les achats durables ou de qualité ;
- Leur donner le temps agent nécessaire pour identifier et connaître l'offre locale ;
- Et enfin, dans certains cas, ajuster les budgets alloués aux achats alimentaires afin de permettre d'acquérir des produits de meilleure qualité.

- La sensibilisation des consommateurs à des achats responsables

Le consommateur a également un rôle à jouer dans la transition vers plus de pratiques agro écologiques via ses comportements d'achat et de consommation alimentaires. Il est donc important de le sensibiliser aux enjeux d'une alimentation plus durable par de la communication via des événementiels grand public par exemple. On peut imaginer s'appuyer sur des événements existants comme la foire gastronomique annuelle de Dijon ou proposer des animations ponctuelles sur les lieux d'achat des produits alimentaires. Une communication en direction de publics plus spécifiques comme les scolaires peut également s'avérer complémentaire. Des initiatives existent déjà et méritent d'être encouragées. On peut citer les actions de l'association « Eveil au goût » ou des projets menés sur le temps de périscolaire. On peut également imaginer proposer aux équipes enseignantes des kits pédagogiques ou des projets pour faire découvrir aux enfants les produits bruts issus des productions locales par exemple.

Remarque : ces initiatives peuvent être structurées dans le cadre des PAT.

Axe 2 – Accompagner les nouveaux besoins en compétences et en connaissance des agriculteurs exploitants, salariés et futurs salariés

- Encourager les agriculteurs à développer leurs compétences techniques via la formation continue

Afin d'encourager les agriculteurs à adopter des pratiques agro écologiques, il semble nécessaire de procéder par étapes :

- Information et sensibilisation aux enjeux du changement climatique

Afin d'inciter les agriculteurs à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, il semble fondamental dans un premier temps, de sensibiliser les exploitants et les salariés aux

impacts de l'agriculture et de l'alimentation sur le changement climatique et la santé. Le but étant de les amener à réfléchir aux limites du modèle actuel. L'idée n'étant évidemment pas de pointer du doigt un secteur d'activité ou un modèle d'agriculture mais d'ouvrir la réflexion par rapport aux pratiques via par exemple la participation à des ateliers de type « La fresque de l'alimentation » ou « La fresque de l'agri-alim' »³⁷. Au-delà, du cercle des agriculteurs, cette sensibilisation pourrait s'étendre aux techniciens et salariés des coopératives agricoles.

○ Les fondamentaux de l'agro écologie et les formations techniques

L'étape suivante consiste à faire découvrir par la formation les fondamentaux de l'agro écologie et d'aller ensuite sur de la formation-accompagnement en réponse à des besoins concrets pour faire évoluer les pratiques.

La gestion des sols est une thématique qui a été très souvent évoquée dans les échanges avec les responsables d'exploitation sur leurs besoins en formation. Les sols sont effectivement l'outil de travail principal des agriculteurs et l'enjeu est de les faire monter en compétences sur le sujet afin qu'ils puissent maintenir des sols vivants et fertiles. Ainsi, on peut évoquer les besoins suivants en lien avec cette thématique :

- Comprendre les principes agronomiques à l'origine de la fertilité des sols ;
- Identifier les principaux facteurs de risque de détérioration de la fertilité du sol et les principaux leviers de prévention ;
- Connaître les principaux indicateurs pour diagnostiquer son sol ;
- Savoir mettre en place et interpréter des tests simples au champ ;
- Interpréter une analyse réalisée en laboratoire ;
- Comprendre l'intérêt de couvrir les sols et acquérir des connaissances sur les différents couverts végétaux, graminées, légumineuses et autres afin de déterminer des choix pour l'exploitation.

Au-delà de la gestion des sols, il serait intéressant que les organismes de formation non spécialisés puissent élargir leur offre de formation en lien avec des pratiques agro écologiques (et pas uniquement les organismes de formation spécialisés de type Bio Bourgogne qui touchent des publics déjà sensibilisés à la thématique).

● Favoriser et encourager les échanges et la capitalisation des bonnes pratiques entre agriculteurs

Nous avons vu précédemment que les pratiques agro écologiques nécessitent à la fois d'importantes évolutions par rapport aux pratiques des générations précédentes et un changement de paradigme. Il est nécessaire de repenser le modèle sans pour autant que des solutions toutes faites n'existent. Il est donc important de s'appuyer sur les habitudes d'expérimentations et de travail en réseau des agriculteurs pour faire évoluer le système. L'initiative des réseaux des fermes DEPHY issue du plan écophyto II est particulièrement intéressante à ce sujet car elle s'appuie sur ces forces du secteur :

- Les réseaux sont constitués entre exploitants d'un même territoire géographique, on retrouve donc des problématiques similaires rencontrées par les membres du groupement en lien avec la typologie des sols et les épisodes météorologiques,

³⁷ Ces ateliers sont une déclinaison thématique des ateliers des « Fresques du climat » qui ont pour but de faire comprendre les enjeux climatiques. Ces ateliers se veulent ludiques et collaboratifs et ont pour objectif de faire comprendre aux participants les enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux liés à une thématique, ici en l'occurrence l'alimentation et l'agriculture.

- De plus, les échanges et travaux, basés sur le volontariat, se font entre pairs.

L'enjeu étant d'expérimenter de nouvelles pratiques dans l'objectif de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires et ensuite d'échanger sur les résultats. Une piste pour favoriser la transition agro écologique et la montée en compétences des agriculteurs sur le sujet est de continuer à soutenir et développer ce type d'initiatives afin de capitaliser sur les bonnes pratiques et de les diffuser largement auprès des professionnels.

Il serait également intéressant de provoquer des rencontres entre responsables d'exploitation et plus largement avec d'autres acteurs extérieurs au monde agricole. D'une part cela permettrait aux agriculteurs de diversifier leurs réseaux et peut-être de faire émerger des initiatives nouvelles, des "mariages improbables" et de nouveaux modèles d'affaires.

Un espace dédié de type "Tiers-Lieux" doté d'un animateur-facilitateur pour mobiliser une communauté, animer, interagir avec le monde agricole et l'ensemble de l'écosystème local : agriculteurs et néo-agriculteurs, stagiaires en formation, associations, citoyens, acteurs politiques et économiques etc.

De plus, cet espace et ces rencontres pourraient également reconnecter le monde rural et le monde urbain, permettre de revaloriser les métiers et les produits, sensibiliser davantage les citoyens afin qu'ils deviennent des consom'acteurs.

- Appui au développement des compétences non directement liées au cœur d'activité

Lors de nos investigations, nous avons identifié de nouveaux besoins en compétences liés à la diversification nécessaire des activités des exploitations dans un objectif de rentabilité économique ou pour sortir d'un schéma mono-client. Dans le cadre de la diversification d'activité : la création d'un atelier de transformation, de vente directe à la ferme ou la mise en place d'une unité de méthanisation, les compétences nécessaires à la nouvelle activité sont différentes des compétences mobilisées au quotidien. Il est donc nécessaire pour l'exploitant de se former pour acquérir les nouvelles connaissances et compétences nécessaires ou d'embaucher un salarié lui-même détenteur de ces compétences. Dans ce second cas, nous avons noté que les exploitants peuvent être confrontés à une situation inédite pour eux : habituellement les exploitants sont extrêmement polyvalents et savent occuper tous les postes de l'exploitation. Dans ce cadre, il leur faut apprendre à déléguer et manager des salariés dans une activité dont ils ne maîtrisent pas toutes les compétences. Les compétences à développer peuvent être liées à la transformation alimentaire, la maintenance de nouveaux matériels ou installations ou encore la commercialisation et la relation client.

Au-delà de ces compétences terrain, il nous semble essentiel de pouvoir proposer aux exploitants un accompagnement ou un appui-conseil stratégique à la conduite de l'exploitation au-delà de la période d'installation-reprise. En effet, actuellement, l'exploitant ou les associés semblent porter seuls la prise de risques liée à la diversification de l'activité ou le changement d'orientation stratégique de celle-ci. Il nous semble nécessaire que les exploitants puissent bénéficier d'appui-conseil dans ce cadre. Le Conseil Régional propose ce type de dispositif qui semble peu mobilisé à ce jour. Cependant, il nous semble important de continuer à développer ce service aux exploitants.

- Des parcours et des contenus de formation initiale à destination des nouveaux entrants dans le secteur à repenser
 - Bien que le BPREA (niveau 4) ouvre le droit aux détenteurs du diplôme aux conditions d'accès aux aides à l'installation, en pratique, les compétences acquises via le diplôme semblent

insuffisantes pour gérer une exploitation sans expérience professionnelle dans le secteur préalable. En effet, nos rencontres avec les professionnels montrent qu'un BTS de type BTS ACSE (Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise) est un diplôme permettant d'intégrer plus facilement le secteur en tant qu'exploitant que la personne soit issue d'une famille d'agriculteurs ou non. Dans le cadre de l'accompagnement à l'installation, il nous semble important que les porteurs de projets soient sensibilisés à l'intérêt pour eux soit de poursuivre leur parcours de formation à la suite du BPREA (via un BTS par exemple) soit d'exercer quelques années dans le secteur en tant que salarié. Ceci afin d'acquérir une expérience professionnelle de terrain avant de lancer leur propre exploitation.

- Par ailleurs, quel que soit le niveau de formation atteint (à l'exception des ingénieurs agronomes et des personnes ayant suivi des certificats de spécialisation – CS), les retours des ex-étudiants ou stagiaires en formation indiquent que ceux-ci auraient souhaité bénéficier d'apport de connaissances et / ou de travaux pratiques plus poussés concernant :
 - L'agriculture biologique et les pratiques agro écologiques, l'enseignement étant majoritairement orienté vers les pratiques de l'agriculture conventionnelle ;
 - La vente et les stratégies commerciales.

Enfin, les nouveaux exploitants ont eu la sensation d'acquérir la majorité de leurs compétences en pratiquant sur le terrain.

Au vu de ces éléments, il pourrait être pertinent de tester la coloration des formations généralistes proposées par l'enseignement agricole avec des modules dédiés aux pratiques agro écologiques ou à l'agriculture biologique dans le cadre par exemple des MIL – Modules d'Initiative Locale existant dans chaque diplôme. Par ailleurs, au vu du manque de pratique terrain en sortie de formation, il serait intéressant de favoriser pour les apprenants les formations par alternance (hors domaine ou exploitation familiale) au-delà même des périodes de stage actuellement existantes dans les formations.

Axe 3 – Promouvoir les métiers et les formations

Nous avons vu que le secteur avait de forts enjeux à attirer de nouveaux profils dans le secteur en lien, notamment, avec le vieillissement des responsables d'exploitations et les besoins en main d'œuvre salariée permanente ou saisonnière du secteur. Il nous semble primordial de travailler l'attractivité des métiers dès le collège où tous les choix d'orientation restent possibles et les filières de poursuite d'étude non déterminées. Dans une période où la majorité des secteurs d'activité ont des métiers en tension, il semble important de proposer des actions de promotion des métiers à la fois originales et efficaces. Deux types d'actions peuvent être proposées à destination des enseignants de collège et de leurs élèves :

- La déclinaison de « La Voie des Talents »³⁸ sur le secteur de l'agriculture

La Voie des Talents est un salon de découverte des métiers qui vise à faire découvrir un secteur d'activité par les compétences et les gestes métier. Les visiteurs testent de manière ludique les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une activité. Chaque stand métier est organisé autour d'une animation proposée par un apprenant en formation, un enseignant-formateur explicite les compétences mises en œuvre et un professionnel fait le lien entre ce qui est présenté et ses activités quotidiennes. Ce concept peut tout à fait être décliné sur différents métiers de la production agricole. Une offre post-salon permet aux visiteurs de poursuivre la découverte via des immersions dans des exploitations locales. Ces offres peuvent être l'occasion pour les élèves de 3^{ème} d'identifier un terrain de stage pour leur stage obligatoire de quelques jours.

- L'utilisation du Parcours avenir pour favoriser la connaissance du secteur

Le parcours avenir est un dispositif décliné de la 6^{ème} à la terminale par les collèges et les lycées pour mettre en relation et faire découvrir aux élèves le monde économique. L'intérêt de s'inscrire dans le parcours avenir pour faire découvrir le secteur de la production agricole est que ce dispositif est fréquemment peu structuré au sein des établissements scolaires et permet de proposer ainsi aux chefs d'établissement un appui à la mise en œuvre concrète du Parcours Avenir. La déclinaison de ce dispositif pourrait prendre la forme d'un projet se déroulant sur l'année scolaire avec le partenariat d'une classe avec une exploitation agricole. L'exploitation agricole ferait travailler les élèves sur une problématique rencontrée dans son exploitation, la recherche de solution étant un prétexte pour faire découvrir les activités de l'exploitation, les différents métiers et les acteurs et partenaires connexes à l'entreprise. En fin d'année, les élèves restituent leurs réflexions, les découvertes effectuées pendant l'année et les pistes de solutions à l'entreprise. Ce travail sur plusieurs mois permettant de bien ancrer les apprentissages et de laisser aux élèves du temps pour découvrir ce secteur d'activité.

³⁸ « La Voie des Talents » est un concept et une marque qui ont été testés et déposés sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté par Creativ'/Campus des Métiers et des Qualifications Alimentation, goût, tourisme pour promouvoir les métiers et les formations de manière innovante.

VI. Annexes

Annexe 1 - Les formations agricoles diplômantes en Côte d'Or

Formation par la voie scolaire

Institut Agro Dijon	Diplôme d'ingénieur de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement - Spécialité agroalimentaire / Spécialité agronomie
Lycée La Barotte	Bac pro Conduite et gestion de l'entreprise agricole
	BTS Agricole Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise Agricole
Lycée agricole Félix Kir - Plombières-lès-Dijon	Bac Pro Technicien Conseil vente en alimentation – Spécialité produits alimentaires
	BTS Agricole Sciences et Technologies des aliments - Spécialité aliments et processus technologiques
Lycée agricole Olivier de Serres – Quetigny	Bac techno Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : Technologies de la production agricole
	BTS Agricole Agronomie : productions végétales
	Licence pro Agronomie - Spécialité agriculture, nouvelles technologies, durabilité
Lycée viticole de Beaune	Bac techno Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : Technologies de la production agricole
	Bac pro Agricole Technicien conseil vente en alimentation – spécialité produits alimentaires / spécialité vins et spiritueux
	Bac pro Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
	BTS Agricole Viticulture-œnologie
LEAP AM Javouhey de Chamblanc	CAP Agricole Métiers de l'agriculture
MFR de Beaune-Grandchamp	Bac pro Conduite et Gestion de l'entreprise vitivinicole
	Bac pro Technicien Conseil Vente alimentation, vins et spiritueux
MFR Auxois-Sud Morvan - site de Liernais	CAP Agricole Métiers de l'Agriculture - Spécialité Ruminants / Spécialité Grandes cultures
MFR de Quetigny	Bac pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole

Formation par apprentissage

IFRIA – Institut Agro Dijon	Diplôme d'ingénieur de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement - Spécialité agroalimentaire / Spécialité agronomie
	CAP Agricole Métiers de l'agriculture
	Bac pro Conduite et gestion de l'exploitation agricole

CFA viticole de Beaune	BP Responsable d'Entreprise Agricole
	BTS Agricole Viticulture-œnologie
CFA Quetigny-Plombières	CAP Agricole Métiers de l'agriculture
	Bac pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole
	BP Responsable d'entreprise agricole
	BTS Agricole Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques
IFRIA / CFA Quetigny-Plombières	BTS Agricole Sciences et technologies des aliments / Produits céréaliers / Aliments et processus technologiques
MFR Auxois-Sud Morvan - site de Pouilly en Auxois	BTS Agricole Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole
MFR de Quetigny	Bac pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole

Formation continue

Institut Agro Dijon	Diplôme d'ingénieur de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement - Spécialité agroalimentaire / Spécialité agronomie
CFPPA de Beaune	CQP Ouvrier qualifié de l'exploitation viticole
	BP Responsable d'Exploitation Agricole
	BP Agricole Travaux de la vigne et du vin
	BTS Agricole Viticulture œnologie
CFPPA Quetigny-Plombières-lès-Dijon	BP Responsable d'Entreprise Agricole
La Barotte	BP Responsable d'Entreprise Agricole
MFR Auxois-Sud Morvan - site de Pouilly en Auxois	BTS Agricole Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole

Annexe 2 – Liste des acteurs interrogés

Exploitants			
M.Asdrubal	Co-exploitant	GAEC Asdrubal	Elevage
Mme Bernard	Exploitante	GAEC des Quintefeuelles	Elevage caprin
M.Bon	Directeur de l'atelier technologique	Lycée agricole Félix Kir	Transformation
M.Boussey	Coexploitant	Domaine Laurent Boussey	Viticulture
M.Cartault	Responsable d'exploitation Tart-Le Bas Lycée agricole de Quetigny Plombières	Lycée agricole de Quetigny Plombières	Polyculture - élevage
M.Colson	Exploitant	GAEC Colson	Polyculture - élevage
M.Degay	Exploitant	Entrepreneur individuel	Polyculture - élevage
M.Delon	Responsable d'exploitation	Entreprise Boisset	Viticulture
Mme Dupuyt	Responsable des ressources humaines	Entreprise Boisset	Viticulture
M.Garnier	Exploitant	Ferme de la goutte d'or	Grandes cultures
M.Garreau	Chef d'exploitation	AGR-DFG	Maraîchage et transformation
M.Guillaume	Exploitant	GAEC Belmont	Maraîchage
M.Guyot	Exploitant	Domaine Guyot	Viticulture
M.Imbert	Directeur R&D	Dijon Céréales	Coopérative
M.Lallemant	Exploitant	GAEC La prairie	Elevage avicole
M.Lotz	Exploitant	Le Potager des Ducs	Maraîchage
Mme Marnier	Responsable vigne et terroir	Caves des Hautes-Côtes Nuiton-Beaunois	Coopérative viticole
M.Morcet	Responsable d'exploitation	Lycée agricole de Montmorot	Polyculture élevage
Mme Pellenard	Exploitante	Le jardin du Ti Bout	Maraîchage
M.Peteuil	Responsable innovation et développement	Bourgogne du Sud	Coopérative
M.Plançon	Coexploitant	Ferme du Pontot	Elevage avicole
Mme Putu	œnologue	Entreprise Boisset	Viticulture

Formation et recherche		
Mme Chevallereau	Directrice	EPL Quetigny-Plombières-les-Dijon
Mme Dahmani	Doctorante	INRAE
Mme Delannoy	Responsable BTSA Viticulture œnologie	CFPPA Montmorot
M.Lachaize	Directeur	Lycée viticole Macon Davayé
Mme Laroche	Animatrice PSDR	INRAE

Mme Malotet	Directrice adjointe	Lycée agricole Félix Kir
M. Munier-Jolain	Chercheur	INRAE
M. Rouzeau	Directeur	CFPPA Quetigny-Plombières

Autres acteurs de l'écosystème		
Mme Asdrubal	Animatrice emploi 21	ANEFA
Mme Barbeau	Chef de service "Soutien aux exploitations agricoles"	Conseil Régional
Mme Bartoletti	Coordinatrice formation	Chambre d'agriculture de Côte d'Or
Mme Bouchire	Responsable partenariats	Agronov'
M. Cantrel		Semeurs du possible
M. Clabaut	Animateur réseau	DRAAF
Mme Clair	Déléguée Régionale	Apecita
Mme Dautin	Responsable service emploi	FDSEA 21
Mme Durand	Conseillère formation	Ociapiat
Mme Durget	Conseillère	Jeunes Agriculteurs Bourgogne-Franche-Comté
M. Gautier	Directeur FDSEA Côte d'Or	FDSEA
Mme Greuillet	Chargée de mission Emploi-formation	FRSEA
Mme Hégly	Living Lab Manager	Food Tech
Mme Kubik	Conseillère	Vivea
Mme Marin	Chargée de mission	Développement local et rural du Conseil Départemental de la Côte d'Or
Mme Mathey	Déléguée Générale	Food Tech
M. Mestre	Délégué régional ingénierie de formation	DRAAF
Mme Patrice	Coordinatrice régionale	Semeurs du possible
Mme Perrigot	Animatrice ANEFA Région	ANEFA
Mme Piermé	Conseillère	Jeunes Agriculteurs Bourgogne-Franche-Comté
Mme Pommier	Responsable de la direction Formation - Installation - Transmission - Emploi	Chambre d'agriculture de Côte d'Or
Mme Prudent	Animatrice	GAB 21 – Biobourgogne
Mme Riamon	Chargé de filière Agro-Alimentation	Dijon Métropole
Mme Ruppy		Semeurs du possible
Mme Taconet	Chef du pôle Entreprises, filières et agro écologie	DRAAF

VII. Bibliographie

[Analyses et perspectives](#) – économie agricole – N°2208 – Juillet 2022 – Agricultures et territoires -

Article « [Avec la boussole des labels, fais le tri dans ton caddie !](#) » - Alexia Delfosse, Marion Doré, Alissa Scholl, Chloé Stevenson

Article : « [Dynamique du système alimentaire](#) » – Jean-Louis Rastoin – 2009

Article « [Grande distribution – Faux concurrents ou vrais alliés ?](#) » 19/11/2020 – Que Choisir ?

Article : « [Histoire de la politique agricole commune](#) » – www.toutleurope.eu

Article - [La question agricole mondiale : enjeux économiques, sociaux et environnementaux](#). Thierry Doré, Olivier Rechaudière (dir) – La documentation française, Etudes, 2010 Extrait de D.Pesche. 2010. Les organisations de l'agriculture et des agriculteurs.

Article « [Politique Agricole commune : une absence de vision stratégique agricole de long terme](#) » – 08 avril 2022- site internet Le Vent se Lève

Article « [Qui veille au grain ? Du consensus scientifique à l'action publique](#) » – [Les greniers de l'abondance](#) – Février 2022 – Félix Lallemand et Arthur Grimonpont

[En campagne pour l'agriculture de demain](#) – propositions pour une souveraineté alimentaire durable – Institut Montaigne – octobre 2021 -

[Etat des lieux](#) – juillet 2017 – « L'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté » EMFOR -

[Etude de démarches de durabilité dans le domaine alimentaire](#) – rapport d'analyse transverse. Basic – WWF – Greenpeace - - septembre 2021

Guide cultural – Coopérative Interval – édition 2020.

[Guide phytosanitaire](#) – Chambre d'agriculture de Vaucluse – édition septembre 2021

INSEE Références - [L'agriculture, nouveaux défis](#) - Édition 2007 - – Maurice Desriers

[La PAC 2015-2022 en un coup d'œil](#) – Ministère de l'agriculture -

[Le Projet Alimentaire Territorial départemental – Alimenterr'21](#) – Conseil départemental de la Côte d'Or

[Les projets alimentaires territoriaux \(PAT\) - Outils de la mise en œuvre de la politique de l'alimentation dans les territoires](#) – Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, janvier 2021

[Mémento 2021](#) – Agreste Bourgogne-Franche-Comté – janvier 2022.

[Observatoire prospectif de l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté - édition 2022](#)

[Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Bourgogne-Franche-Comté](#) – Edition 2021, données 2020 -

[Ocapiat](#) – site internet

[Pesticides, agriculture et environnement – Réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux](#) – INRA , Cemagref - Décembre 2005

[Proposition de Plan Stratégique National de la PAC 2023 – 2027](#) – Site internet du Ministère de l’agriculture et de la souveraineté alimentaire

[PSDR4 Bourgogne-Franche-Comté – Résultats des projets POEETE et ProSys](#) - janvier 2021

[Vivea](#) – site internet

VIII. Glossaire

4^{ème} gamme et 5^{ème} gamme : les produits alimentaires sont classés en 6 gammes en fonction de leur état de transformation, de conditionnement et du procédé de conservation employé. La 4^{ème} gamme désigne des produits crus prêts à l'emploi et la 5^{ème} gamme des produits cuits sous vide.

Adventice : plante qui pousse spontanément dans une culture et dont la présence est plus ou moins nocive à celle-ci. La nocivité des plantes adventices se traduit par des effets de compétition avec la plante cultivée vis-à-vis de l'eau, de la lumière et des éléments minéraux contenus dans le sol.

Agreste : marque des publications du Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, un service public de statistiques ministérielles.

Agriculture Biologique : est un mode de production qui vise à respecter l'écosystème naturel. Ce mode de production exclut l'emploi d'intrants de synthèse.

Agriculture conventionnelle : cela désigne le modèle de production agricole développé après-guerre avec l'utilisation de pesticides, d'engrais de synthèse et le recours aux engins agricoles.

Agriculture de conservation des sols : système cultural qui permet de prévenir les pertes de terres arables tout en régénérant les terres dégradées. Elle favorise le maintien d'une couverture permanente du sol, une perturbation minimale du sol et la diversification des espèces végétales.

Agriculture régénératrice : ensemble de pratiques agronomiques visant à restaurer la qualité des sols agricoles grâce aux méthodes de culture et d'élevage raisonnées. En introduisant plus de vie et de biodiversité dans les sols, l'agriculture régénératrice encourage le développement de matière organique qui permettra au sol d'être plus riche, plus fertile et de séquestrer naturellement plus de carbone.

Agrilocal 21 : est une plateforme d'achat mise en place et financée par le Conseil Départemental de Côte d'Or afin de favoriser l'approvisionnement local des restaurations collectives du département grâce à un système de géolocalisation des producteurs et des acheteurs.

Agro écologie : il n'existe pas de définition unique de l'agroécologie. L'agroécologie désigne l'ensemble des techniques et méthodes de production visant à pratiquer une agriculture respectueuse de l'environnement et des spécificités de l'écosystème.

Agroforesterie : mode de production agricole associant sur une même parcelle des plantations d'arbres à d'autres cultures, dans la perspective d'effets bénéfiques réciproques. Les arbres plantés peuvent appartenir à des essences autres que forestières, notamment fruitières. L'agroforesterie est une des pratiques recommandées en agroécologie.

AGRONOV' : est une association qui anime en Bourgogne-Franche-Comté un réseau d'acteurs de la production agricole pour favoriser les innovations en agro écologie.

Agrotourisme ou Agritourisme : ensemble des activités développées à l'intention des touristes dans les exploitations agricoles (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, campings, etc.).

ANEFA : est l'Association Nationale paritaire pour l'Emploi et la Formation en Agriculture. Les missions de l'ANEFA en région sont de promouvoir les métiers de l'agriculture, de développer l'emploi agricole et d'informer sur les besoins en recrutement du secteur.

APECITA : il s'agit de l'association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens des secteurs de l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement.

Assolement : répartition des cultures de l'année entre les parcelles d'une exploitation.

Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) : diplôme de Niveau IV du Ministère de l'Agriculture qui confère la Capacité Professionnelle Agricole. Le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BPREA) est une formation diplômante individualisée basée sur le projet professionnel.

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) : organisme public de formation agricole destiné aux adultes et dépendant du ministère de l'agriculture.

Circuit court ou circuit court de commercialisation : mode de commercialisation dans lequel on retrouve au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Consom'acteur : désigne un consommateur qui se réapproprie l'acte de consommation en faisant usage de son pouvoir d'achat pour protéger ses valeurs ou les causes qu'il défend.

Coopérative agricole : est une entreprise coopérative qui relève de la loi du 10 septembre 1947 et du code rural. Elle est créée par des agriculteurs afin d'assurer en commun l'utilisation d'outils de production, de conditionnement, de stockage, la commercialisation ou la transformation des produits de leurs exploitations ainsi que leur approvisionnement en engrais et autres intrants.

Couvert végétal d'interculture : il s'agit de cultures semées pour ne pas laisser le sol nu et limiter ainsi la fuite des nitrates vers les nappes phréatiques. Ces couverts sont parfois récoltés comme fourrage mais ce n'est pas l'objectif principal.

En conversion (vers l'Agriculture Biologique) : la conversion correspond à la période de transition entre un mode de production conventionnel et l'obtention de la certification «Agriculture Biologique ». L'agriculture suit dans un premier temps les règles de production de l'agriculture biologique mais ne bénéficie pas encore de la mention « bio » pour ses produits. Cette période est de 2 à 3 ans pour les cultures et de 6 semaines à 1 an pour les animaux selon les espèces.

FEADER : est le Fonds Européen pour le Développement Rural, il s'agit d'un des instruments financiers de la Politique Agricole Commune, il soutient le développement rural.

Glyphosate : est un herbicide total (=non sélectif) et systémique c'est-à-dire qu'il est efficace même si la pulvérisation n'atteint qu'une partie de la plante.

Grandes cultures : on désigne par ce terme les cultures de céréales (blé, orge, maïs...), les oléagineux (tournesol, colza, soja...) et les protéagineux (pois, féveroles...).

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) : société civile agricole de personnes permettant à des agriculteurs associés la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial.

INRAE : Institut National pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement. Les domaines de recherche de l'institut visent à accélérer les transitions en matière d'agriculture, d'alimentation et d'environnement pour atteindre les objectifs du développement durable.

Intrants : on utilise ce terme en agriculture pour désigner les produits non naturels, que l'on ne trouve pas dans les sols, et qui sont ajoutés manuellement dans le but d'optimiser la qualité et le rendement de la culture.

Mutualité sociale agricole (MSA) : régime de protection sociale obligatoire des personnes salariées et non salariées des professions agricoles. La MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale : maladie, famille, la vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles.

Oligopole : est un type de marché qui se caractérise par une forte demande et seulement quelques offreurs.

Orientation technico économique des exploitations (Otex) : les exploitations sont classées selon leur spécialisation, une exploitation est spécialisée si sa production sur un domaine dépasse deux tiers de la production totale.

Paiement vert ou verdissement : est une aide de la Politique Agricole Commune. Il s'agit d'un paiement direct aux exploitants agricoles qui rémunère des actions spécifiques en faveur de l'environnement.

Pesticides : produit chimique employé contre les parasites animaux et végétaux des cultures.

Pharmacovigilance : enregistrement, évaluation, prévention et gestion des risques résultants de l'utilisation des médicaments ou autres substances chimiques.

Point d'Accueil et d'Installation : le PAI est l'entrée unique pour les porteurs qui ont un projet d'installation. Géré par les chambres d'agriculture, ce dispositif est là pour informer, accompagner et orienter les porteurs dans leur parcours d'installation.

Polyculture : culture de plusieurs espèces végétales au sein d'une même exploitation.

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, il s'agit de structures d'aménagement du territoire et de la politique agricole permettant aux porteurs de projet de s'installer en milieu rural. Sous tutelle des ministères de l'agriculture et des finances, elles remplissent des missions d'intérêt général.

Semis direct : mode de production qui consiste à introduire directement les graines dans le sol sans travail du sol préalable.

Superficie Agricole Utilisée (SAU) : notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...). Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère (comprises dans les terres arables).

Tiers-Lieux : pour pallier l'isolement et dynamiser leur territoire, des citoyens créent depuis des années des tiers lieux afin de développer le « faire ensemble » et retisser des liens. Ces lieux sont des acteurs centraux de la vie de leurs territoires. Leurs activités, bien plus larges que le coworking, contribuent au développement économique et à l'activation des ressources locales.

VITAGORA : pôle de compétitivité agroalimentaire de la région Bourgogne-Franche-Comté et Ile de France c'est également l'association professionnelle représentant l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires) en Bourgogne-Franche-Comté.